

LA CONTR

DU

888

LAC SAINT-JEAN

Publié par autorité du Ministre de l'Agriculture et
de la Colonisation.

O. F. M. QUÉBEC



QUÉBEC

—
1888



✱ CARTE + RÉGIONALE ✱
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC,
COMPRENANT LES COMTÉS DE
PORTNEUF, QUÉBEC, MONTMORENCY, CHARLEVOIX,
ET PARTIE DE CEUX DE
SAGUENAY, CHICOUTIMI, CHAMPLAIN ET ST. MAURICE.

ECHELLE DE MILLES ANGLAIS.

DRESSÉ AU DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE PAR JULES TACHÉ, A. P.

Dessiné par GUSTAVE RINPRET.

THE BURLAND LITHOGRAPHIC CO. MONTREAL.

LA CONTRÉE
DU
LAC SAINT-JEAN

Publié par autorité du Ministre de l'Agriculture et
de la Colonisation.



QUÉBEC

—
1888



Enregistré conformément à l'acte du Parlement du Canada, en l'année mil huit cent quatre-vingt-huit, par Ls.-J. DEMERS & FRÈRE, au bureau du ministre de l'agriculture, à Ottawa.



BR
917.1414
Q77

LA CONTREE

DU

LAC SAINT-JEAN

CHAPITRE I

Aperçu général—position astronomique—étendue—population possible—le royaume de Saguenay

Nous désignons sous ce nom la partie du haut Saguenay, dont le lac Saint-Jean forme à peu près le centre.

Cette contrée s'étend, de l'est à l'ouest, de 70°40' à 74° de longitude ; elle est bornée au sud par le quarante-huitième, et au nord par le cinquantième degré de latitude, c'est-à-dire qu'elle embrasse à peu près 150 milles de l'orient au couchant, et 140 du nord au sud, ce qui fait une superficie d'environ 21,000 milles, ou 13,440,000 acres carrés.

En comparant cette étendue avec celle de plusieurs pays de l'Europe et de quelques provinces de la confédération Canadienne, il est facile de voir l'immense développement dont cette contrée du lac Saint Jean est susceptible. Voici cette comparaison :

PAYS	Superficie	Population
Belgique.....	11,500 milles.	5,100,000
Hollande.....	12,791 “	3,674,000
Danemark.....	14,646 “	1,784,000
Suisse.....	15,990 “	2,670,000
Ile du Prince-Edouard.	2,133 “	108,891
Nouvelle-Ecosse.....	20,907 “	440,572
Nouveau-Brunswick ...	27,174 “	321,233
Lac Saint-Jean.....	21,000 “	24,293

La population que nous assignons à la contrée du lac Saint-Jean, telle que plus haut décrite, est celle que lui donne le recensement de 1881. En supposant que cette population ait augmenté de 6,000 depuis cette date, elle serait aujourd'hui d'environ 30,000 âmes, ce qui est probablement le chiffre exact. Cela fait une moyenne de 1½ personne, à peu près, par mille carré de territoire. Cette moyenne est de 123 pour le Danemark et de 167 pour la Suisse. La contrée du lac Saint-Jean pourrait donc supporter une population de 2,548,260 personnes, d'après

la moyenne pour le Danemark, et de 3,460,240, d'après la moyenne pour la Suisse. Le territoire du lac Saint-Jean n'est pas plus montueux—il l'est même beaucoup moins que celui de la Suisse—que ceux du Danemark et de la Suisse. Il est en général plus arable et bien plus fertile, de sorte qu'il est capable de supporter une population plus nombreuse et aussi dense que celle de ces deux pays ; mais, la population ne se concentrant pas autant, ne s'agglomérant pas d'une manière aussi dense en Amérique qu'en Europe, puis les gens se montrant plus difficiles sur le choix des terres arables, diminuons la proportion de moitié et nous trouvons encore que la belle région du lac Saint-Jean pourrait supporter une population de 1,274,280 habitants, en prenant le Danemark pour base de comparaison, et de 1,730,120, en prenant pour base la population de la Suisse, réduite de moitié.

On peut donc affirmer, en restant dans les strictes limites du possible et des faits actuels, que cette superbe région pourrait faire vivre une population d'au moins un million d'âmes. Actuellement, elle n'est habitée que par environ 30,000 personnes, ce qui montre l'immensité du champ qu'elle offre à la colonisation.

Jusqu'à présent, le développement de la population de cette riche contrée n'a pas pu prendre tout l'essor dont il est susceptible, faute de moyens de transport et de grandes voies de communication ; mais le parachèvement du chemin de fer du lac Saint-Jean, qui atteint déjà ce lac, va faire disparaître cet obstacle et mettre en communication avec les grands centres de commerce la plus belle partie de cet immense territoire que Jacques-Cartier appela le *Royaume de Saguenay*. L'établissement de cette contrée ne manquera pas, alors, de prendre un élan extraordinaire, et c'est pour l'activer autant que possible que ces notes sont livrées à la publicité.

CHAPITRE II

Géologie superficielle—hydrographie—sol, sa fertilité

Au point de vue hydrographique, le lac Saint-Jean forme le centre de cette grande contrée. Il est élevé d'environ 300 pieds au-dessus du niveau de la mer. Sa configuration est ovale : dans sa plus grande longueur, depuis l'embouchure de la Belle-Rivière jusqu'à celle de la rivière Mistassini, il mesure $27\frac{3}{4}$ milles, et du nord au sud, entre l'embouchure de la rivière Péribonka et l'estuaire de la rivière Ouat-chouan, il a une largeur de vingt milles. Le périmètre de ce lac forme une ligne de 85 milles, et sa superficie est de 365.40 milles, ou 233,856 acres carrés. On dit que la profondeur de l'eau est généralement de trois pieds à un mille du rivage, de 12 à 54 pieds une couple de milles plus loin, en gagnant le large, et d'environ 60 pieds au milieu du lac. Au printemps, les eaux montent de 15 à 34 pieds au-dessus de leur niveau ordinaire, dans l'espace d'une quinzaine de jours, et de seulement trois ou quatre pieds dans les grands vents d'automne. Pour diminuer l'étendue des inondations du printemps, le gouvernement fédéral fait élargir la Grande-Décharge, qui est la principale issue du lac dans le Saguenay.

Ce lac forme parène ou le fond d'un immense amphithéâtre qui

s'élève dans toutes les directions, ayant son ouverture au sud-est, dans la dépression formée par le Saguenay. A partir des bords du lac, la surface du sol s'élève en pente douce,—à peine perceptible,—dans toutes les directions, excepté vers le sud, où les terres hautes sont très rapprochées en plusieurs endroits, et atteignent parfois une altitude considérable à peu de distance des bords de l'eau. Vers l'ouest, la dénivellation n'est guère perceptible, puisqu'elle n'est que de 900 pieds sur la distance de 184 milles qui sépare l'embouchure de la rivière Chamouchouan du lac Abatagomaw, sur la ligne de partage des eaux, ou hauteur des terres, ce qui fait en moyenne moins de cinq pieds au mille. Vers le nord, la pente est encore plus imperceptible et la surface du sol n'est accidentée que par de rares collines, à de grandes distances du lac.

Les principaux tributaires du lac Saint-Jean sont :

1° Au *sud-est*, la Kushpagan ou Belle-Rivière, longue d'environ 45 milles, qui reçoit les eaux du lac Kingamiche, et a son embouchure quatre milles au sud du village de Saint-Gédéon.

2° Au *sud*, la rivière Métabetchouan, qui sort du lac aux Rognons et se jette dans le lac Saint-Jean, six milles à l'ouest du village de Saint-Jérôme, après avoir décrit un cours d'environ 80 milles et roulé ses eaux à travers plusieurs chutes, dont une a plus de 200 pieds de hauteur.

3° Au *sud-ouest*, la rivière Ouatchohan, qui origine dans les environs du lac Quaquamaque, décrit un cours d'une soixantaine de milles et forme à une couple de milles de son embouchure une chute de 236 pieds de hauteur.

4° A l'*ouest*, la rivière Chamouchouan ou Ashuapmouchouan, qui n'est que le cours supérieur du Saguenay et se jette dans le lac $1\frac{1}{2}$ mille au nord-ouest du village de Saint-Prime. Cette rivière mesure une largeur de $\frac{3}{4}$ de mille à son embouchure et de 400 pieds, 100 milles plus haut. La branche principale, où sud-ouest, sort du lac Poisson-Blanc, sur la "hauteur des terres," à 170 milles du lac Saint-Jean, et la branche nord, ou rivière du Chef, origine dans les lacs *File-Axe*, vers $50^{\circ}30'$ de latitude, à peu de distance de l'extrémité sud du grand lac Mistassini.

5° Au *nord-ouest*, la rivière Mistassini, qui a plus de 100 milles de longueur, trois milles de largeur à son embouchure et peut être naviguée, par des bateaux tirant cinq ou six pieds d'eau, jusqu'à dix-huit milles en remontant. Cette rivière a plusieurs affluents considérables—la Mistassibi, la rivière au Rat et l'Ouassiemaska — qui traversent en plusieurs endroits des terrains d'une grande fertilité.

6° Au *nord* et au *nord-est*, la petite et la grande rivières Péribonka. Cette dernière est moins large, mais plus profonde que la rivière Mistassini ; elle est navigable jusqu'aux chutes, à neuf milles de son embouchure. On la regarde comme la plus belle rivière de tout ce pays et traversant les terrains qui offrent le plus d'avantages à la colonisation. La qualité du sol est de meilleure en meilleure, à mesure qu'on remonte son cours.

Toutes ces rivières égouttent des terrains d'une grande fertilité. Presque partout le sous-sol se compose de roches calcaires, sur lesquelles reposent des couches de terre glaise qui ont jusqu'à six cents pieds d'épaisseur. Les dépôts superficiels, mêlés à cette terre glaise,

se composent d'alluvions sableuses, d'humus et de débris végétaux qui forment une terre arable d'une grande richesse, surtout à l'ouest et au nord du lac. Comme de raison, il y a des exceptions, des endroits moins fertiles ; mais la description que nous venons de donner s'applique d'une manière générale à toute la contrée.

Cette fertilité, du reste, est établie *a priori* par la nature même des forêts de cette région, forêts dont les essences dominantes qui sont l'orme, le frêne, le merisier, l'érable, l'épinette rouge, l'épinette blanche, le pin, le cèdre, la pruche et même le bois blanc. Avec une pareille végétation forestière, il ne faut pas demander si la terre est riche et fertile, surtout quand il est constaté qu'en beaucoup de localités ces arbres atteignent des dimensions extraordinaires. Il y a des cèdres qui mesurent jusqu'à quatre pieds de diamètre. On trouve fréquemment, au dire du botaniste Brunet, des liards ou peupliers de trois pieds de diamètre et de quatre-vingts pieds de longueur.

Nous verrons plus loin les détails de la nature du sol dans les différents cantons arpentés ou explorés jusqu'à présent.

.....
CHAPITRE III
.....

.....
Climat — même température qu'à Montréal — observations
météorologiques
.....

Le climat est aussi bon que le sol : il est pour le moins égal à celui de Montréal et supérieur à celui de Québec. Ce fait est constaté par Taché, Bouchette, Ballantyne, Richardson et tous ceux qui ont fait une étude de cette question. " Le climat, dit Bouchette, est aussi doux qu'à Montréal et très favorable à la culture de toutes les sortes de grains et de légumes, comprenant le blé d'automne, la betterave, le navet, et il est surtout propre à l'élevage des bêtes à cornes, des moutons et des cochons. "

En 1851, l'arpenteur Ballantyne, qui avait passé sept années dans cette région, écrivait dans un rapport adressé à l'honorable M. A. Dionne :

" L'expérience acquise par sept années d'excursions dans les divers cantons qui composent une partie de ce beau territoire, m'a montré les choses sous un jour trop clair pour ne pas faire connaître toute la vérité. Je dirai donc avec la certitude de n'éprouver aucun démenti, que je ne connais nulle part en cette province un territoire qui, sur une étendue aussi considérable, offre des qualités supérieures, à tous égards, aux terres qui composent une partie des cantons que j'ai arpentés. . . . "

" Mais ce n'est pas tout. Le climat vient apporter son contingent de faveurs à l'agriculture. J'ai vu bien des personnes marquer de la surprise, lorsque je leur disais que le climat du lac Saint-Jean peut rivaliser avec celui de Montréal : rien de plus vrai cependant. Une chose importante à remarquer est que les vents du nord-est, si humides et si désagréables sur les bords du Saint-Laurent, perdent leur cortège de vapeur avant d'arriver au lac Saint-Jean, et sont alors ce que sont les vents du sud-ouest sur les bords du fleuve. Les arbres fruitiers que l'on voit dans le jardin du poste de Métabetchouan, sur les bords du lac, attestent la douceur du climat. Il suffit de jeter un coup d'œil sur ces forêts de cèdres d'une grosseur prodigieuse, de pins blancs, de pins

rouges, d'épinettes et de merisiers, pour se convaincre de la bonté de ce climat et de la vigueur nourricière du sol."

Constatons qu'au lac Saint-Jean, le printemps vient deux ou trois semaines plus tôt qu'à Québec, et les gelées nuisibles à la végétation, deux ou trois semaines plus tard qu'à Chicoutimi.

Les faits constatés par M. Ballantyne sont confirmés par les observations météorologiques ; elles établissent que la température de Chicoutimi, une des localités le plus à l'est et des plus désavantageuses au point de vue de la climatologie, n'est que de quatre ou cinq degrés moins élevée que celle de Montréal. Voici ces observations, tirées des rapports du bureau de météorologie du Canada :

TABLEAU de la température moyenne pour la période comprise entre 1880 et 1884

—	Montréal	Sherbrooke	Québec	Chicoutimi
Janvier	9.3	6.5	6.5	0.2
Février	17.4	10.3	12.7	9.9
Mars	23.9	23.4	21.2	17.9
Avril	37.3	35.5	32.6	32.6
Mai	52.5	50.8	47.6	47.9
Juin	63.2	60.6	59.3	58.9
Juillet	68.0	66.2	65.1	62.7
Août	68.0	64.7	64.2	62.9
Septembre	59.5	55.8	56.3	53.6
Octobre	45.3	42.8	43.3	39.7
Novembre	32.6	30.4	29.3	28.1
Décembre	20.9	19.5	17.1	10.0
Année	41.5	38.8	37.9	35.4

Pour chacune des quatre saisons, la moyenne est comme suit :

	Montréal	Sherbrooke	Québec	Chicoutimi
Hiver	15.8	12.1	12.1	6.7
Printemps.	37.9	36.5	33.8	32.8
Été	66.4	63.8	63.2	61.5
Automne .	45.8	43.0	42.9	40.5

Comme on le voit, le climat de la région du lac Saint-Jean ne diffère guère de celui des centres les plus habités et les plus avancés de la province. A part celle de l'hiver, qui accuse la différence la plus sensible, la température moyenne n'est que de trois ou quatre degrés moins élevée à Chicoutimi que dans les trois autres villes. Plus à l'ouest, l'écart est moins sensible, de sorte que, d'une manière générale, on peut dire avec M. Ballantyne que la température de la contrée qui nous occupe est à peu près la même que celle de Montréal et des autres grands centres commerciaux de la province.

Mais il est un point sur lequel cette région paraît l'emporter sur les autres localités, si l'on peut en croire les observations publiées par le bureau de météorologie : c'est que la saison exempte de gelées est plus longue à Chicoutimi qu'à Montréal, Richmond et Québec. Pour l'année 1883, cette saison a été comme suit aux différents endroits :

Localités	Dernière gelée	Première gelée	Période sans gelée
Montréal.. ..	23 avril (31.8°)	16 octobre (29.2°)	176 jours
Québec... ..	28 " (29.3°)	21 " (31.4°)	176 "
Richmond... ..	22 " (29.3°)	17 " (30.6°)	178 "
Chicoutimi... ..	11 " (29.1°)	16 " (28.5°)	188 "

Ces chiffres représentent la moyenne de la plus basse température quotidienne, et ce tableau ne s'applique qu'à une seule année, que parce que les éléments sur lesquels il est basé ne se trouvent pas dans les rapports météorologiques pour 1880 et 1884.

De ces données, il ressort clairement que durant plus de six mois, la région du lac Saint-Jean est exempte de gelées, ce qui accuse un climat des plus favorables à l'agriculture et au plein développement de toutes les plantes.

Du reste, s'il tombe moins de pluie à Chicoutimi que dans les trois autres localités que nous prenons pour points de comparaison, ce qu'il en tombe est plus que suffisant pour les besoins de la végétation, et distribué de façon à favoriser la croissance de tous les végétaux dans le temps où elle a le plus besoin d'humidité. Cela se voit par les chiffres qui suivent :

TABLEAU faisant voir la moyenne, en pouces, de la quantité de pluie tombée aux endroits mentionnés

—	Montréal	Richmond	Québec	Chicoutimi
Janvier	0.51	0.15	0.20	0.09
Février.....	1.31	1.11	0.29	0.31
Mars	0.91	1.48	0.74	0.03
Avril.	0.95	0.24	1.18	0.26
Mai.....	3.89	8.68	4.45	1.59
Juin	3.06	3.26	3.84	1.85
Juillet	4.69	3.69	4.92	6.79
Août.	2.06	4.53	3.23	4.67
Septembre.....	3.04	3.68	3.17	3.10
Octobre.....	2.54	2.83	3.07	2.78
Novembre	1.51	2.16	1.89	1.18
Décembre	1.44	1.18	0.65	0.11
Année.....	25.91	32.99	27.63	22.76

Cela donne pour chaque saison les chiffres suivants :

	Montréal	Richmond	Québec	Chicoutimi
Hiver.....	3.26	2.44	1.14	0.51
Printemps.	5.75	10.40	6.37	1.88
Été.....	9.81	11.48	11.99	13.31
Automne .	7.09	8.67	8.13	7.06

Le nombre des jours pluvieux, aussi, est moindre que dans les trois autres localités, ainsi que le prouvent les chiffres donnés plus bas.

TABLEAU montrant le nombre de jours pluvieux dans les localités mentionnées :

—	Montréal	Richmond	Québec	Chicoutimi
Janvier.....	2.6	1.3	0.6	0.6
Février.....	4.3	2.0	2.6	2.3
Mars.....	6.0	3.6	4.6	1.3
Avril.....	9.3	6.0	4.0	3.3
Mai.....	18.6	13.3	6.0	12.3
Juin.....	17.0	12.6	12.3	14.5
Juillet.....	17.6	17.0	15.6	18.0
Août.....	11.3	11.0	15.6	17.5
Septembre.....	12.6	11.6	12.6	14.5
Octobre.....	15.6	16.0	16.3	12.0
Novembre.....	14.7	8.6	10.0	5.6
Décembre.....	7.0	3.6	4.0	0.6
Année.....	136.6	106.6	114.2	102.5

Pour chaque saison les nombres sont comme suit :

	Montréal	Richmond	Québec	Chicoutimi
Hiver.....	13.9	6.9	7.2	3.5
Printemps.	33.9	22.9	24.6	16.9
Été.....	45.9	40.6	43.5	50.0
Automne .	42.9	36.2	38.9	32.1

Le printemps et l'automne sont moins pluvieux à Chicoutimi que dans les autres localités et l'été l'est plus, ce qui indique un climat des plus favorables à l'agriculture. Pour les semailles, au printemps, de même que pour la récolte, à l'automne, les cultivateurs du lac Saint-Jean ont moins de pluie et de jours pluvieux, ce qui leur permet de faire avec plus de facilité qu'ailleurs les travaux des semailles et de la récolte ; mais une fois les semailles finies, ils ont plus de pluie qu'ailleurs, ce qui favorise d'autant la végétation ainsi que la croissance des

plantes. Cette abondance comparative de pluie durant les mois d'été est des plus propices à l'entretien des pâturages, qui sont bien moins exposés à se dessécher que dans les autres parties de la province, où il tombe moins de pluie à cette saison. Dans ce phénomène météorologique, la région du lac Saint-Jean possède un avantage réel comme pays de pâturage et d'élevage. Cet avantage paraît être d'autant plus indiscutable que les tableaux sur lesquels nous nous basons pour le constater s'appliquent à une période de trois ans, ce qui montre qu'il ne s'agit pas d'un état atmosphérique accidentel, mais réellement permanent.

Il tombe aussi moins de neige dans la région qui nous occupe que dans les trois autres auxquelles nous la comparons. En voici la preuve :

TABLEAU montrant la moyenne annuelle, en pouces, de la quantité de neige tombée durant les trois ans compris de 1880 à 1884.

—	Montréal	Richmond	Québec	Chicoutimi
Janvier.....	32.9	30.3	43.6	12.2
Février.....	19.9	17.5	29.7	14.8
Mars.....	25.1	33.6	26.5	19.8
Avril.....	2.5	3.5	8.8	4.4
Mai.....	0.2	0.1	0.0	0.9
Octobre.....	0.2	0.0	2.8	1.7
Novembre.....	7.3	7.3	14.5	7.5
Décembre.....	26.4	21.1	37.5	23.6
Année.....	114.5	113.4	163.4	84.9

Et pour chacune des trois saisons :

Automne .	7.5	7.3	17.3	9.2
Hiver.....	79.2	68.9	110.8	50.6
Printemps	27.8	37.2	35.3	25.1

Evidemment, l'hiver et le printemps sont bien moins neigeux dans la contrée du lac Saint-Jean que dans les trois autres régions, et la différence est moins sensible pour l'automne

Les tombées, ou, pour employer le langage du pays, les *bordées* de neige sont bien moins fortes à Chicoutimi que dans les trois autres endroits, puisque si la quantité de neige est moindre, le nombre des jours neigeux est à peu près le même, ainsi que le font voir les chiffres qui suivent.

TABLEAU indiquant, pour les trois ans compris entre 1880 et 1884, la moyenne annuelle des jours neigeux dans les localités mentionnées.

—	Montréal	Richmond	Québec	Chicoutimi
Janvier	15.6 jours.	13.6 jours.	13.0 jours.	11.6 jours.
Février	13.3 “	10.0 “	14.0 “	13.3 “
Mars	17.0 “	11.6 “	13.3 “	13.6 “
Avril	6.6 “	7.3 “	7.6 “	8.0 “
Mai	1.0 “	0.3 “	0.0 “	1.6 “
Octobre	1.6 “	0.0 “	2.0 “	2.0 “
Novembre	8.6 “	6.6 “	7.6 “	8.6 “
Décembre	17.6 “	13.6 “	15.3 “	13.3 “
Année	81.3	63.0	72.8	72.0

Cela donne pour chaque saison la moyenne suivante :

Automne .	10.2 jours	..	6.6 jours	..	9.6 jours	..	10.6 jours
Hiver	46.5 “	..	37.2 “	..	42.3 “	..	38.2 “
Printemps.	24.6 “	..	19.2 “	..	20.9 “	..	23.2 “

Les données qui précèdent prouvent surabondamment qu'à tous les points de vue, le climat de la région du lac Saint-Jean est des plus propices. Ce fait, du reste, est parfaitement connu, et si nous donnons les renseignements qu'on vient de lire, c'est bien plus pour faire une comparaison susceptible de donner une idée précise que pour fournir la preuve d'un fait qui n'a pas besoin de démonstration. Les superbes récoltes de céréales et de légumes, le succès de la culture des arbres fruitiers, dans cette belle région, sont là pour établir que le climat offre autant d'avantages que le sol à ceux qui voudront contribuer au défrichement de cette immense étendue de terrains magnifiques, qui n'attendent que le travail du colon pour se transformer en un pays aussi grand par son étendue que par les ressources qu'il offre à la colonisation.

CHAPITRE IV

Progrès des défrichements et de la culture—statistique des produits agricoles et du bétail—leur augmentation

La culture a fait des progrès extraordinaires, ainsi que le font voir les tableaux suivants, qui sont tirés des quatre derniers recensements et s'appliquent exclusivement à la région du lac Saint-Jean.

TABLEAU indiquant le nombre des occupants de terre et le nombre d'acres en exploitation

—	1851	1861	1871	1881
Occupants de terres.....	652	997	2,118	2,783
Acres possédés.....	63,047	121,639	226,556	349,951
" améliorés.....	13,004	39,634	84,734	120,964
" sous culture.....	6,924	18,075	54,696	69,817
" en pâturage.....	6,075	21,352	29,884	50,445
" en jardins.....	8	207	154	702

Comme on le voit, l'étendue en culture, ou sous la charrue, a augmenté de 161%, de 1851 à 1861 ; de 202. 6%, de 1861 à 1871, et de 27.5%, de 1871 à 1881, ce qui fait plus de 908 pour 100 pour ces trente ans, ou une moyenne excédant 30 pour cent par année. C'est réellement merveilleux, et il faut aller dans les Etats de l'Ouest pour trouver l'équivalent d'un pareil progrès !

Les produits de l'agriculture ont augmenté à peu près dans la même proportion, ainsi que le font voir les chiffres qui suivent.

TABLEAU montrant la progression des produits agricoles dans la région du lac Saint-Jean

—	1851	1861	1871	1881
Minots de blé.....	14,318	10,283	134,502	146,439
" d'orge.....	17,768	39,212	70,249	40,447
" de seigle.....	1,281	41,131	10,622	10,247
" de pois.....	9,467	23,242	49,110	70,144
" d'avoine.....	7,235	38,861	116,152	195,591
" de sarrasin.....	3	451	12,269	20,081
	50,072	153,180	392,904	482,949
" de pommes de terre... ..	24,462	98,734	152,998	219,052
" denavets et autres racines	1,259	1,145	25,833	41,013
	25,721	99,879	178,831	260,065
Tonnes de foin.....	798	3,584	5,746	14,628
Livres de filasse.....	2,041	5,073	12,180	20,834
" de tabac.....	1,234	8,444	67,437

Le bétail a suivi cette augmentation, ainsi que l'indiquent les chiffres des quatre recensements, résumés dans le tableau suivant.

TABLEAU faisant voir l'augmentation du bétail

—	1851	1861	1871	1881
Chevaux.....	640	1,623	3,145	5,064
Vaches laitières.....	969	2,539	5,933	9,936
Autres bêtes bovines.....	875	5,058	6,637	10,512
Moutons.....	1,909	5,884	21,683	26,433
Cochons ..	1,103	3,234	7,374	8,390
	5,496	18,338	44,772	60,335
Livres de laine.....	3,547	14,930	43,394	83,382
“ de beurre..	7,936	60,958	148,106	393,127

Enfin, l'industrie domestique accuse le progrès que voici :

	1851	1861	1871	1881
Verges d'étoffe et de flanelle....	4,917	23,175	73,523	131,190
Verges de toile..	2,207	6,519	29,740	46,387
	7,124	29,694	103,263	177,577

Pour avoir une juste idée de l'augmentation constatée dans ces différents tableaux, établissons le taux pour cent qu'elle représente.

POPULATION

—	1851	1861	1871	1881
Population.....	5,664	10,108	16,881	24,293
Augmentation par 10 ans.....		78,46%	67%	43.9%
“ annuelle.....		7,85%	6.7%	4.39%

Pour toute la période de trente ans, l'augmentation est de 328.9 pour 100, ce qui fait une moyenne annuelle de 10.95 pour 100.

ETENDUE ENSEMENCÉE

—	1851	1861	1871	1881
Augmentation par 10 ans.....	161%	202.6%	27.5%
“ annuelle.....	16.1%	20.26%	2.75%

Cela fait pour les trente ans une augmentation totale de 763.8 pour 100 et une moyenne annuelle de 25.45 pour 100. Où trouver une région où la colonisation et le défrichement aient fait de pareils progrès ?

PRODUCTION DES CÉRÉALES

Les chiffres qui suivent sont basés sur le total des céréales de toutes sortes.

—	1851	1861	1871	1881
Minots de céréales.....	50,072	153,180	392,904	482,949
Augmentation par 10 ans.	205.85%	156.4%	22.8%
“ annuelle.....	20.58%	15.64%	2.28%

Cela donne pour toute la période une augmentation de 864.5 pour 100 et une moyenne annuelle de 28.8 pour 100.

La production du blé, qui donne une bonne idée de la qualité du sol, mérite d'être signalée d'une manière spéciale. Le rendement par acre a été comme suit, aux quatre différentes époques des recensements : en 1851, 6.3 minots par arpent ; en 1861, 10.4 minots ; en 1871, 12.3 minots, et 10.3 minots en 1881. Comme il y a, dans les terres emblées, beaucoup de terrains dont les souches n'ont pas encore été enlevées, cela réduit naturellement le rendement, auquel il faut ajouter environ dix pour cent, pour avoir ce que le sol peut réellement produire, quand il est entièrement débarrassé des souches.

D'après le recensement de 1871, le rendement du blé dans les comtés les plus riches, les plus fertiles et les mieux cultivés de la province, a été comme suit : Maskinongé, 7.11 minots à l'acre ; Napierville, 6 minots ; Bagot, 7.69 minots ; Chambly, 6.73 minots ; Verchères, 6.19 minots ; Richelieu, 7.46 minots ; Brome, 13.41 minots ; Compton, 12.89 minots. Comme on peut le voir par les chiffres donnés plus haut, la région du lac Saint-Jean l'emporte de beaucoup sur celles du Richelieu et du Saint-Laurent, pour le rendement du blé, qui est d'excellente qualité et fait une très bonne farine.

Augmentation de certains produits de la culture et de l'industrie domestique

—	1851 à 1861	1861 à 1871	1871 à 1881
Foin.....	349. 2%	60. 5%	154. 6%
Tabac.....	584.27%	698. 6%
Beurre.....	668.12%	142. 9%	165. 4%
Laine.....	320. 9%	190. 6%	92.15%
Tissus.....	316. 8%	247. 7%	71. 9%

Augmentation du bétail

Animaux 233.6% 144.14% 92.15%

Ces chiffres accusent un progrès extraordinaire, qui n'a été surpassé, ni même égalé dans aucune partie des vieilles provinces de la Confédération, et qui supporte avantageusement la comparaison avec ce qui s'est fait dans le Nord-Ouest du Canada et des Etats-Unis. Quand on songe que ces progrès merveilleux ont été réalisés en dépit de l'isolement dans lequel se trouve la région du lac Saint-Jean, il faut bien admettre que cette contrée doit être réellement supérieure, offrir des avantages extraordinaires comme région agricole ! Que sera-ce donc maintenant que ce magnifique pays va être relié par un chemin de fer aux grands centres de commerce ? Puis, c'est un fait connu, la partie de ce territoire déjà colonisée est bien inférieure, sous le rapport de la fertilité, à celle qui reste à coloniser. Est-il dans toute la province une région qui offre une perspective plus attrayante, un champ plus étendu et plus désirable à la colonisation ? Il y a là encore de l'espace et des terres de première qualité pour établir une population dix fois plus considérable que celle qui habite actuellement ce magnifique pays : quelle raison nos jeunes gens, particulièrement ceux du district de Québec, auraient-ils de chercher ailleurs des terres pour s'établir ? Qu'ils aillent au lac Saint-Jean et avant dix ans, ils seront propriétaires de belles fermes, vivront dans l'aisance, la prospérité et même la richesse. Qu'ils ne craignent pas l'encombrement, il y a de l'espace pour placer sur les terres les plus avantageuses des milliers et des milliers de colons, ainsi que nous le verrons plus loin.

CHAPITRE V

Les terres du lac Saint-Jean—leur qualité dans les différents cantons et les avantages qu'elles offrent à la colonisation

Il y a dans cette région trente-six cantons qui ont été explorés et arpentés, un bon nombre à plusieurs reprises et par différents arpenteurs. Pour donner une juste idée des terres que renferme ce territoire.

nous allons donner des extraits des notes accompagnant les rapports des arpenteurs, ce qui facilitera, pour ceux qui voudraient aller s'établir là, le choix des terres à prendre.

CANTONS DE L'EST

Au nord du Saguenay et à l'est du lac Saint-Jean, nous trouvons les cantons Saint-Germain, Harvey, Tremblay, Simard, Falardeau, Bourget, Taché et Delisle.

Dans *Saint-Germain*, le dixième est propre à la culture : le reste est montagneux et inculte. La forêt renferme un peu de pin.

Dans *Harvey*, le quart du terrain est de bonne qualité et le reste de qualité inférieure. Il y a un peu de bois d'exportation.

En parlant des cantons *Harvey*, *Simard* et *Tremblay*, l'honorable M. David Price écrivait en 1861 : " J'ai toujours considéré les deux premiers de ces cantons comme le plus beau lopin de terre qui existe sur les bords de la rivière Saguenay." Les deux derniers de ces cantons ont été explorés en 1883, ainsi que le canton Falardeau, par M. T. O. Tremblay, qui dit dans son rapport :

" Je suis heureux de pouvoir dire que j'ai constaté l'existence de terrains arables dans la plupart des endroits que j'ai arpentés. Dans les lots renversés des rangs 9 du canton Simard et 10 du canton Tremblay, on rencontre partout la terre forte argileuse à la surface, jusque près de la ligne de ceinture de ces cantons, où la couche supérieure devient sablonneuse et se présente sous l'aspect de silices d'épaisseur variée, alternant avec les calcaires et les schistes argileux. La propriété de ces argiles de tenir l'eau à la surface du sol a produit des espaces de terrain frais, recouvert d'une couche de terre végétale d'une épaisseur variant de quelques pouces. La même cause se fait sentir sur la croissance et la qualité des bois : l'épinette noire et rouge sont les essences dominantes. Dans les autres parties, le bois est généralement d'une très belle pousse. L'épinette blanche, le bouleau et le peuplier sont les bois dominants.

" Dans la partie supérieure, au nord de la ligne de ceinture du canton Simard et à l'ouest de la ligne centrale du canton Falardeau, le voisinage immédiat des lacs a contribué à la formation des terrains bas et humides, couverts d'un bois assez épais, mais d'une croissance médiocre, qui se rencontrent dans le cordon des rangs deux et trois, sur les lots sept à quinze, inclusivement. A part ce petit espace où le sol est plus ou moins favorable à la culture, et une montagne qui borde le lac Charles, au sud, tout le terrain que j'ai arpenté en cet endroit est très propre à la culture et à former des établissements avantageux : le sol, à la surface, accuse la présence de sédiment et est composée de terre noire et jaune sablonneuse, reposant sur le calcaire argileux, qui se rencontre à des profondeurs variées.

" Dans le premier rang, sur la ligne centrale, au sud et à l'est du lac Charles, il y a une belle carrière de pierre à chaux qui couvre plusieurs lots. On découvre aussi une carrière semblable dans la ligne extérieure ouest du canton Falardeau, sur le milieu du troisième rang....

“ Pour donner une idée du bois qui croît là, il me suffira de dire que j’ai mesuré des cèdres de quarante-huit pouces de diamètre à la souche.

“ Dans le cordon des rangs 3 et 4 et au nord du grand lac Clair, sur un parcours de cinq milles, à part quatre lots à l’est, qui interceptent le versant méridional d’une petite montagne, on rencontre partout un très bon sol, plan, uni et richement boisé. Le bois dominant est l’épinette blanche, le bouleau et le merisier.”

Le canton *Bourget* a été arpenté par M. Dumais, qui en parle dans les termes suivants :

“ Le sol, à part cette partie sur le rang ouest où les rochers percent à la surface, et les quelques lots sur le rang est que la savane endommage un peu, est de qualité supérieure, composé en grande partie de terre argileuse, grise, noire et jaune dans les vallées, et de terre jaune sablonneuse, sur les hauteurs, très propre à la culture.”

Dans son rapport sur l’exploration du canton *Taché*, M. l’arpenteur Du Tremblay dit :

“ Le premier rang étant en partie obstrué par des crans, n’est pas tout propre aux établissements. . . . En remontant ensuite jusqu’à l’arrière-ligne du canton, il n’y a pas de montagnes, ni collines nuisibles, ni rochers de grande étendue.

“ Le sol, parfaitement plan, est composé de terre argileuse ou d’alluvion d’une fertilité inépuisable.

“ Le bois de toutes les espèces croît naturellement en abondance. L’épinette a été coupée en billots, mais il en reste suffisamment pour les besoins des colons.”

Le canton *Delisle* est décrit de la manière suivante par l’arpenteur Duberger, qui l’a exploré en 1861 :

“ Au point de départ de la ligne de division entre les cantons *Taché* et *Delisle*, la surface du terrain est généralement un peu accidentée. Le grand nombre de cours d’eau que j’ai traversés explique l’inégalité du terrain et aussi la qualité du sol, qui est particulièrement bon et arable. Je ne pense pas qu’il vaille la peine de tenir compte de quelques rares endroits rocheux, vu que ces rochers sont tous séparés les uns des autres, sont peu nombreux et ont peu d’étendue, de sorte que la terre est partout libre et facile à cultiver.

“ Cette description s’applique au voisinage de la Grande-Décharge jusqu’au sixième mille, au delà duquel le sol est pauvre, composé de sable blanc et recouvert par quelques marais, excepté dans les environs de la rivière au Brochet, dont les bords sont formés par un sol de terre glaise, recouvert d’une forêt de bois mêlé et de grandes dimensions.

“ Le long de l’arrière-ligne de ce canton, le terrain est plus uni, mais le sol n’est pas recommandable.

“ La surface du terrain, le long de la limite ouest de ce canton, est coupée par de profondes coulées ; mais le sol est de la plus riche qualité, se composant de belle terre glaise mêlée d’un peu de terre jaune qu’on peut appeler une excellente terre arable, à l’exception de l’angle nord-ouest du canton, où la végétation est presque nulle.”

A l’est du lac Saint-Jean, mais au sud du Saguenay, depuis la baie des Ha ! Ha ! jusqu’au lac, nous trouvons les cantons Bagot, Chicoutimi, Jonquière, Kinogami, Labarre et Signaï, qui occupent une étendue excédant 325,000 acres. C’est principalement de ce territoire que

parlent presque tous ceux qui ont écrit sur la région du lac Saint-Jean jusqu'à ces dernières années, et tous s'accordent à dire que c'est un beau pays agricole. Cette opinion, d'ailleurs, est confirmée par l'existence des établissements prospères que l'on trouve dans cette région, où il y a déjà neuf paroisses : Saint-Joseph d'Alma, Saint-Cœur de Marie, Saint-Gédéon, Hébertville, Saint-Cyriac, Saint-Dominique-de-Jonquière, Chicoutimi, Saint-Alphonse et Saint-Alexis. Il suffira de donner quelques extraits des notes d'arpentages de ceux de ces cantons, où il reste encore une certaine étendue de terrains à livrer aux colons.

Les cantons *Labarre* et *Kinogami* ont été arpentés par M. Du Tremblay, qui donne les notes suivantes dans son rapport d'arpentage :

“ Le terrain que j'ai arpenté dans ces deux cantons est en grande partie propre à la culture et avantageux pour la colonisation. Le sol n'est pas en général composé d'alluvion ; c'est plutôt un mélange de terre grise, jaune ou noire, souvent mêlée avec du sable. Ce terrain est assez fertile et n'exige pas un grand coût pour sa première préparation à la culture, et pour cette qualité il est souvent recherché par les colons. Il y a cependant de magnifiques alluvions de chaque côté de la rivière Bédard, depuis le 7^e rang jusqu'au 10^e, inclusivement. La rivière Dorval coule aussi, en grande partie, dans une belle vallée de terre argileuse et marneuse, traversant des fonds d'une beauté remarquable, couverts de foin sauvage.”

L'arpenteur P. H. Dumais a fait le relevé d'une partie du canton *Signai* en 1869. Voici ce qu'il dit :

“ A part une savanne de cinquante acres, environ, qui se trouve sur les lots avoisinant la ligne centrale, les deux rangs que je viens de subdiviser sont certainement magnifiques sous tous les rapports : sol composé d'argile, terre à grain et terre d'alluvion, boisée de merisier, épinette, sapin, bouleau, pin, orme, frêne et cèdre ; climat avantageux par le voisinage du lac Saint-Jean, dont les eaux tempérées paralysent par leur influence sur l'air les premières gelées d'automne.”

Plus au sud, il y a une autre rangée qui comprend les cantons suivants : Simon, Laterrière, Lartigue, Plessis et Mésy. Voici les mentions que nous trouvons dans le *Guide du Colon*, au sujet de quelques-uns de ces cantons :

“ *Laterrière*.—La moitié de terre moyenne et inférieure, le reste inégal et rocheux. Bois complètement détruit.

“ *Mésy*.—Un dixième propre à la culture, le reste montagneux et inculte : peu de bois pinière.”

Il faut bien remarquer que ces mentions ne s'appliquent qu'aux parties non occupées des cantons indiqués. Ainsi, pour le canton *Laterrière*, qui renferme environ 64,000 acres, la mention faite par le *Guide du Colon* n'a trait qu'à une étendue de 16,698 acres, ce qui laisse à supposer que le reste, ou 47,302 acres, se compose de bonnes terres. On pourrait donc conclure de là que les onze cantons situés au sud du Saguenay, entre la Grande-Baie et le lac Saint-Jean, renferment près d'un demi-million d'acres de bonne terre arable, dont plus de la moitié reste à coloniser, c'est-à-dire suffisamment de bonnes terres pour établir une population de 15,000 à 20,000 âmes. C'est presque le chiffre de la population actuelle de tout le comté de Chicoutimi.

Au sud de ces cantons et au nord de la principale arête des Lauren-

tides, il y a un immense plateau sur lequel les explorations faites depuis quelques années fournissent des renseignements précieux. Le canton Saint-Hilaire a été arpenté en 1884 par M. Arthur Du Tremblay, qui en donne la description suivante :

“ Le canton *Saint-Hilaire*, situé à l'est du canton De Quen et en arrière des cantons Métsy, Caron et Métabetchouan, a, tel qu'arpenté, une superficie de 37,009 acres.

“ Je su's heureux de dire que ce canton, dans son ensemble, est propre à la colonisation.

“ La vallée de la Belle-Rivière, la rive gauche des lacs des Cèdres ainsi que la rive droite de la rivière Métabetchouan, dans le premier et dans le troisième rangs, avec une partie du deuxième et du quatrième rangs, sont des lopins considérables, de terre forte arable, de première classe, obstrués par aucun caillou, par aucune montagne ni rien de nuisible. Le reste du canton est d'un sol plus pauvre, composé généralement de terre grise, mêlée avec de la terre noire, et souvent avec du sable. Ce dernier terrain est passablement rocheux. Cependant, je crois qu'il peut être vendu comme terre à ferme, à la satisfaction des colons. Une troisième partie, comprenant environ un cinquième du terrain arpenté, est entrecoupée par de petites montagnes ainsi que des crans plats et, en conséquence, incultes.

“ Tout ce canton est couvert d'une riche forêt de bois vert, consistant en épinettes blanches, épinettes rouges, sapins, bouleaux, aulnes et trembles. Dans la vallée de la décharge du lac à la Carpe, il y a beaucoup d'épinette blanche très propre à faire des billots.

“ Ce terrain est arrosé par le petit et le grand lacs des Cèdres, le petit et le grand lacs de la Belle-Rivière, par la rivière Métabetchouan, ainsi que par plusieurs ruisseaux et décharges qui sillonnent le canton en tous sens. Il y a deux magnifiques places de moulins sur la rivière Métabetchouan. La première se trouve sur le lot numéro 67 du premier rang; et l'autre sur le numéro 33 du rang I de la rivière Métabetchouan. Ces lacs et rivières abondent en poisson. Leurs eaux sont pures et saines.

“ Ce canton étant à proximité du chemin de fer du lac Saint-Jean et favorisé d'un bon chemin de colonisation, devra être colonisé bientôt.

CANTONS DU SUD

Directement au sud du lac, il y a les cantons Caron, Métabetchouan et Charlevoix, et en arrière, De Quen et Dablon.

D'après le *Guide du Colon*, le canton *Caron*, depuis la base jusqu'au quatrième rang est impropre à la culture, et la partie supérieure est d'un sol inférieur; mais le reste renferme de très bonnes terres, en grande parties défrichées. La partie est de ce canton est traversée par la Belle-Rivière, et le centre par la petite rivière Kousapeganish.

Les cantons *Métabetchouan* et *Charlevoix* ont été en partie arpentés par M. Gédéon Gagnon. Voici ce qu'il en dit :

“ Le sol, dans les sixième et septième rangs du canton Métabetchouan, est très propre à la culture : c'est une terre jaune, grasse et couverte de bois franc et mou d'une belle venue. Dans le cinquième rang, quoique rocheux en différents endroits, le terrain est aussi susceptible de culture.

“ Le résidu de Charlevoix, comprenant les 7^e, 6^e et 5^e rangs, est également propre à la culture : c’est une terre jaune grasse, bien couverte de bois franc et mou, et bien égouttée, excepté le long de la rivière Ouiatchouan, dans les 5^e et 4^e rangs, où le terrain est rocheux sur une certaine distance. On trouve cependant sur les arrière-lignes une profondeur suffisante de bons terrains pour établir ces petits rangs. . . Il y a plusieurs bonnes places de moulins sur la rivière Ouiatchouan, notamment à l’endroit de la chute, dans le sixième rang.”

La partie de ces deux cantons qui avoisine le lac Saint-Jean est établie depuis plusieurs années, et renferme les paroisses de Saint-Louis et de Saint-Jérôme, qui avancent rapidement dans la voie du progrès.

En arrière de Métabetchouan et Charlevoix, dans les environs de la partie nord du lac des Commissaires, il y a les cantons *Dablon* et *De Quen*, qui ont été explorés par M. Dumais. Nous lisons dans son rapport :

“ La plus grande partie du terrain subdivisé est propre à la culture, à part quelques rochers se rencontrant de temps en temps, et le tout se prête davantage à l’ouverture de nouveaux établissements. Le sol n’est pas tout composé d’alluvion et de terre argileuse, comme le sont les bords du lac Saint-Jean ; mais la terre grise et jaune, mélangée de sable et recouverte d’un riche humus, promet un bon rendement aux colons actifs et laborieux qui s’établiront sur ces terres, si les communications leur permettent de s’y transporter facilement, et si ces colons possèdent un certain capital pour commencer leur exploitation. Tout ce terrain est plus ou moins rocheux, suivant l’élévation du sol au-dessus des nombreux cours d’eau qui arrosent ces cantons.

“ Les bois sont de belle venue et généralement de toutes les essences que l’on rencontre dans la vallée du lac Saint-Jean. . . De magnifiques pouvoirs d’eau y seront utilisés dans un avenir prochain pour le besoin et l’avancement de ces nouveaux établissements.

“ Tout ce terrain est peu rocheux et composé d’un sol très propre à la culture, généralement plan et sec, c’est-à-dire bien égoutté par les cours d’eau. Les autres lots sont plus accidentés, coupés de petites montagnes et de rochers ; ils sont cependant plus ou moins propres au défrichement. La végétation est vigoureuse ; le bois gros, long et des meilleures essences ; le sol, d’excellente qualité. . . Il y a de magnifiques alluvions sur les bords de la petite rivière Fraser, tributaire de la Métabetchouan, depuis le troisième rang, inclusivement, jusque bien au delà du quatrième. La terre argileuse et marneuse s’étend à une certaine profondeur. La rivière de la Savanne traverse des fonds où le foin sauvage prend le pas sur les autres végétaux. La terre argileuse s’y rencontre aussi mêlée de terre jaune et de sable. Le bois de construction consiste en épinette blanche et tamarac. Le pin a été exploité depuis quelques années, et il n’en reste pas 2,000 billots dans la partie arpentée de ces cantons. Il y a aussi beaucoup de merisier et quelques érables.”

M. John Langlois, arpenteur de Montmagny, a exploré la région dans laquelle se trouvent ces cantons et en parle dans les termes suivants :

“ Au sud des cantons Caron et Métabetchouan, depuis la décharge du lac de la Belle-Rivière jusqu’à la rivière Métabetchouan, le terrain est à peu près uni ; le sol se compose de terre jaune grasse, de bonne

qualité. Ces endroits sont bien propres à la culture, quoiqu'un peu rocheux. Les environs du lac à la Carpe sont magnifiques sous tous les rapports. Les essences forestières qui boisent ces terrains sont très variées : l'épinette surtout, est en grande quantité."

En arrière de ces cantons et au nord de la principale arête des Laurentides, il y a un immense plateau sur lequel nous avons aujourd'hui des renseignements assez complets. Le rapport de M. Dumais, concernant la région située au nord du lac des Commissaires et s'étendant jusqu'aux sources de la Batiscan, donne une bonne idée de ces terrains. Voici ce que nous lisons dans ce rapport, au sujet de la vallée du cours supérieur de la rivière Ouiatchouan :

" Le lac des Commissaires court du nord au sud et mesure vingt et un milles de longueur sur un mille, plus ou moins, de largeur. Plus des trois quarts du terrain qui l'entourne est propre à la culture, bien boisé de toutes les essences ligneuses du Saguenay. Le commerce peut en tirer de beaux profits.

" Plusieurs petites rivières qui se déchargent en tous sens dans le lac égouttent une grande superficie de terrain. La principale que j'ai relevée et qui est une continuation de la rivière Ouiatchouan, serpente en partant de l'extrémité sud du lac des Commissaires dans une vallée d'un mille environ de largeur, très unie et composée d'un sol riche et fertile.

" Sur le 49^e mille, la rivière prend la direction nord-est et passe dans une coupe de rochers qui accidentent son lit par une succession de rapides jusqu'au lac Kouakouagamissis, belle nappe d'eau formant le second et dernier plateau dans la vallée de cette rivière. Le terrain est généralement uni autour de ce lac et le sol très propre à la culture. Les bois dominants sont l'épinette, le sapin et quelques pins."

Comme on le voit, cette arrière-région du lac Saint-Jean renferme de bons terrains et se colonisera, comme beaucoup d'autres parties de la province moins bien partagées sous le rapport du sol, dès qu'elle sera mise en communication avec les grands centres de commerce et traversée par de bons chemins. C'est précisément ce qui fera coloniser la vallée de la rivière Métabetchouan, formant le centre de cette arrière-région, à travers laquelle passe le chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean. Ce chemin de fer sera probablement fini cet automne, et tous ces terrains seront promptement établis. Comme pays de pâturages, surtout, c'est une région magnifique.

CANTONS DE L'OUEST

A l'ouest, nous trouvons en remontant vers le nord les cantons Roberval, Ross, Ouiatchouan, Ashuapmouchouan ou Chamouchouan, Parent et Demeules.

Le canton *Roberval* a été en bonne partie arpenté par M. Dumais, qui dît dans son rapport :

" J'ai relevé d'abord la ligne centrale sur le quatrième rang, entre les lots 20 et 21; j'ai tracé le cordon entre le 4^e et le 5^e rangs, et ainsi de suite pour les autres rangs jusqu'au huitième.

Les lots chaînés dans le 5^e et le 6^e rangs sont au nombre de 28, tandis que dans le 7^e et le 8^e il s'en est trouvé 30. Tous ces lots sont

très propres à la culture, et les colons ne tarderont pas à s'en emparer, à cause des avantages que la qualité du sol et la proximité du lac Saint-Jean donnent à cet endroit. . . . Le terrain est généralement plan et l'on n'y rencontre que de légères ondulations, toutes favorables à l'égouttement du sol. Celui-ci se compose de terre jaune et grise d'alluvion, que recouvre une couche d'humus ou de terre noire variant de quatre à huit pouces. A part quelques endroits rocheux, où le terrain change de niveau, il y a très peu de perte sur ces lots. La partie que je n'ai pas subdivisée est un terrain rocheux, guère susceptible de culture. Le bois se compose des essences ordinaires ; les essences dominantes sont l'épinette blanche et l'épinette rouge, le sapin, le bouleau et le frêne."

En arrière de Roberval se trouve le canton *Ross*, arpenté par M. Jean Maltais, qui en donne la description suivante :

" En général, tous ces terrains (les quatre premiers rangs) sont propres à la culture, le sol étant en plusieurs endroits de terre forte et noire ; on y rencontre aussi de la terre jaune et sablonneuse. Les forêts renferment en plusieurs endroits du bois de commerce, tel que l'épinette blanche à billots, l'épinette rouge et le bouleau. Il se trouve aussi dans les rivières Ouatouchouaniche et Iroquois plusieurs places de moulins. Enfin, tous ces terrains présentent un aspect magnifique, généralement peu montagneux, et offrent de précieuses ressources à la colonisation.

" Le terrain (dans l'autre partie) est en général onduleux, mais bien propre à la culture. Il y a très peu de montagnes. Le sol est de terre jaune sableuse, couvert en quelques endroits d'une couche de terre noire. Ce terrain est arrosé par la rivière aux Iroquois et la rivière Ouatouchouaniche. Cette dernière est assez considérable pour la descente des billots, et offre plusieurs endroits propres pour des places de moulin. "

L'arpentage des cantons *Ashuapmouchouan* et *Demeules* a été fait par un des hommes les plus compétents, par P. A. Tremblay, qui dit dans son rapport :

" Par la nature des rapports que j'ai transmis à différentes époques, aussi souvent que les circonstances m'ont permis de le faire, vous avez dû remarquer la grande étendue de terres arables que renferment les cantons *Ashuapmouchouan* et *Demeules*. Quant à la qualité du sol, il est tout à fait certain qu'aucune terre n'est supérieure à celle de la vallée de la rivière Chamouchouan. La terre glaise domine ici comme dans toutes les autres parties du Saguenay ; en beaucoup d'endroits, la glaise est couverte d'une couche de sable de 3 ou 4 pouces d'épaisseur, ce qui est de la plus grande valeur pour la culture du blé qui, dans ces terrains, paraît être particulièrement exempt des attaques de la mouche à blé. Le grand trait caractéristique de cette vallée, c'est que le sol, quoique bien égoutté, ne présente aucun obstacle à la culture, tels que les ravins profonds et les rochers élevés qui abondent en d'autres parties du Saguenay. Trois paroisses, au moins, pourraient être établies dans ces deux cantons. Jugeant par les renseignements qui m'ont été fournis par différentes personnes et par une exploration que j'ai faite moi-même vers le nord-est de la rivière Chamouchouan, je suis porté à croire qu'il y a là une étendue considérable de belles terres. Comme preuve de l'excellence du climat, je puis citer la condition des colons qui habitent le canton Roberval, contigu aux terrains des Sauvages. L'automne der-

nièr le thermomètre est descendu pour la première fois à zéro le 16 octobre, à l'endroit où je campais, en arrière du sixième rang d'Ashuapmouchouan. La même température a été observée dans le même temps par le curé de Roberval. En été, la température est à peu près la même qu'à Québec, à l'exception que les vents de nord-est ne se font que peu sentir et sont presque aussi doux que ceux qui soufflent dans la direction opposée. Le froid, en hiver, est très intense, ce qui est probablement dû à la vaste étendue des défrichements situés au nord-ouest. ”

Ces deux cantons ont une étendue collective de 78,780 acres carrés, c'est-à-dire 45,379 pour Ashuapmouchouan et 33,407 pour Demeules, ou assez de terrain pour établir une population de 6,000 âmes. Comme le dit M. Tremblay, c'est une étendue suffisante pour former trois belles paroisses.

Le canton *Parent*, qui renferme une étendue d'environ 50,000 acres, se compose pour les trois quarts de terre égale, sèche et sablonneuse, mais fertile ; l'autre quart est marécageux. Le bois a été en partie détruit par le feu ; la forêt qui reste se compose d'épinette, de bouleau, de merisier, etc. Il y a dans ce canton des gisements de peinture ou d'ocre en abondance.

CANTONS DU NORD-OUEST

Au nord-ouest, nous trouvons les trois beaux cantons Dufferin, Normandin et Albanel. Le premier de ces cantons a été arpenté par M. Gédéon Gagnon, qui en donne la description suivante :

“ Dans tout le cours de mes explorations, j'ai remarqué que le terrain, dans toutes les lignes que j'ai tirées, est excellent, étant partout de terre forte, et le plus souvent on remarque une couche de terre jaune grasse sur la terre glaise, et en quelques endroits une couche de sable gris sur la glaise. Partout le terrain est uni et sans roches. Je considère que ce canton est supérieur à tous les autres, dans ce territoire, sous le rapport de la culture et du climat. Ces terrains sont complantés de bois franc et mou d'une grosse pousse : le merisier, l'orme, le frêne, le tremble, l'épinette, le sapin et quelques pins, partout où le feu n'a pas pénétré. De bonnes places de moulins peuvent se trouver sur la partie de la rivière au Doré, qui traverse la réserve. ”

Il serait difficile d'imaginer des terrains plus attrayants pour le colon, et capables de lui offrir une plus brillante perspective d'aisance et de prospérité. Or, ces bons terrains se continuent vers le nord-ouest bien au delà du canton Dufferin. On compte dans la partie sud de la vallée de la rivière Chamouchouan, en dehors des cantons déjà arpentés, plus de 200,000 acres de ces terres excellentes, sous le double rapport de la richesse du sol et de la douceur du climat. Et les terrains qui bordent la rive nord sont également bons, ainsi que le constate M. l'arpenteur Dumais dans son rapport sur l'arpentage et l'exploration du canton Normandin.

“ La totalité de ces lots, dit-il, est parfaitement propre au défrichement, et ils se ressemblent tous sous le rapport de la qualité du sol, qui est supérieure, ce sol étant formé d'un mélange d'argile et d'alluvion recouvert d'un humus très riche, le tout recouvert par une magni-

fique forêt de merisier, bouleau, épinette, frêne, sapin, tremble, pin gris et jaune, etc.

“ La topographie de ces cantons est à peu près la même que celle des belles terres des cantons Sinai, Labarre et Caron, terrain admirablement bien égoutté et presque tout propre au défrichement.”

Au nord-est du canton Normandin et sur la rive droite de la rivière Mistassini, dans le coude qu'elle forme à une trentaine de milles de son embouchure, nous trouvons le canton *Albanel*, dont M. Dumais parle avec une bien légitime admiration.

“ Depuis que j'ai mis les pieds dans Albanel, écrivait-il en 1879, j'ai marché de surprise en surprise. Rien de plus beau que les forêts qui ombragent les vallons et les coteaux sur une grande étendue de ce canton. Le sol est très riche et des plus faciles à défricher ; le bois pousse avec une vigueur qu'on s'explique aisément lorsqu'on étudie la nature du sol : *c'est un jardin, ni plus ni moins*. Je crois pouvoir trouver trois cents lots et plus dans cette partie. Avec cents lots de plus dans Normandin et au moins cent autres lots tout aussi bons, sur les terres vacantes à l'ouest de ces deux cantons, on aura 50,000 acres de terre fertile, ou mille lots de cinquante acres chacun.”

En arrière de ces cantons, dans la vallée de la rivière Chamouchouan, les bonnes terres s'étendent à une grande distance, dans la direction de l'ouest et du nord-ouest. Ce fait a été constaté par M. James Richardson, de la commission géologique du Canada, un homme des plus compétents. Voici ce qu'il dit de la *vallée de l'Ashuapmouchouan*, ou rivière Chamouchouan.

“ La contrée qui entoure le lac Saint-Jean a déjà été décrite dans le rapport géologique de 1857, et sa réputation de fertilité est pareillement établie par beaucoup d'autres rapports.

“ Jusqu'à une distance de trente-six milles en remontant la rivière, le pays diffère peu de celui qui borde le lac : le sous-sol est une glaise et forme d'excellente terre. En plusieurs endroits, ce sous-sol est couvert de sable ou de terre sablonneuse, et vers le trente-sixième mille les collines de sable dominant, ce qui rend la terre moins propre à la culture qu'elle l'est plus bas. Cependant, la proportion du terrain sablonneux est petite comparativement à ce qui paraît être un sol réellement bon. Les établissements sont déjà rendus à une dizaine de milles du lac Saint-Jean.”

CANTONS ET TERRAINS DU NORD

Au nord du lac, il y a les cantons Racine, Dalmas, Dolbeau et Taillon. Le premier, situé à l'ouest, a été arpenté par M. Arthur Du Tremblay, qui en a fait la description suivante :

“ Le canton *Racine*, entouré par le lac Saint-Jean et la rivière Mistassini, forme une presqu'île dont la surface est absolument plane et régulière, à peu près comme la ligne de niveau. Dans tout ce canton, il n'y a ni montagne, ni côte, ni roche, ni rocher, ni rien de nuisible. Toute cette péninsule, qui paraît avoir été submergée par les eaux du lac Saint-Jean, est de sable d'alluvion, couvert çà et là, à la surface, par une petite couche de sable gris ou blanc, mince d'un à deux pouces.

Cette terre, sans être de première qualité, est assez riche et très propre à la culture : la même qualité de terre se rencontre dans tout le canton. Le terrain à l'est de la ligne extérieure m'a paru être meilleur, surtout de chaque côté de la petite rivière Péribonka. . . . Les rives du lac, et principalement de la pointe Mistassini, sont basses. Une partie considérable de ce canton est submergée par les hautes eaux du lac Saint-Jean ; mais cela n'arrive pas tous les ans. Dans la limite du terrain ainsi submergé se trouve une prairie naturelle couverte tous les ans d'une quantité de foin sauvage. Cette prairie peut être utilisée pour l'élevage des bestiaux. Au centre du canton est une savane inculte. Cette savane peut être asséchée. . . . Dans plusieurs endroits, j'ai constaté qu'il n'y a pas épais de savane. Tout ce canton, à part la prairie naturelle, est couvert de grand bois vert, consistant en sapins, cyprès, épinettes de toutes quantités, bouleaux, frênes et quelques chênes. Il y a des aunaies sur les bords du lac Saint-Jean."

Voici maintenant ce que dit M. du Tremblay des trois autres cantons :

" Je suis heureux de pouvoir vous informer que ce domaine, ainsi que la contrée qui l'entoure, est supérieur à tous les terrains arables que j'ai arpentés jusqu'à présent. Je crois pouvoir assurer que, sous le rapport de la richesse de son sol et par son étendue, c'est une contrée merveilleuse, supérieure à tout le reste du lac Saint-Jean. C'est peut-être la contrée inhabitée la plus fertile et la plus avantageuse de notre province. C'est d'elle que le gouvernement peut attendre les plus beaux résultats pour le développement de la colonisation.

" Il est hors de propos d'entrer ici dans les détails du *field-book* relatifs à la qualité de la terre, aux essences forestières, à la topographie, etc., parce que ces terrains sont uniformément plats, de même terre forte argileuse, très fertile, et couverte de toutes les essences de gros bois qui croissent sur un sol végétal ou d'alluvion. Une minime partie cependant en front du canton, telle que montrée sur le plan, est en terre jaune. Ici seulement, dans cette espèce de terrain, le cyprès et le pin rouge croissent en assez grande quantité et deviennent très gros. Les autres essences dont est composée la forêt partout ailleurs sont l'épinette blanche, l'épinette rouge et l'épinette noire, le sapin blanc, qui pousse dans les terres froides et humides, et une autre espèce de sapin (*Pinus Lambertina*), qui atteint d'énormes proportions. L'épinette blanche est l'essence la plus commune et atteint souvent trente-cinq pouces de diamètre. Il y a beaucoup de trembles et de peupliers du Canada dans les voisinages de la pointe Péribonka, qui sont de belles dimensions.

" La forêt des bois durs est composée de merisiers qui sont énormes, de bouleaux blancs et rouges, francs frênes, arbres communs, cormiers, frênes rouges, frênes de savane, frênes noirs, merisiers blancs, petites merises, plaines bâtardes, saules noirs et vinaigriers.

" Les gros bois qui composent la forêt sont remarquablement clair-semés ; mais à leur pied croissent vigoureusement des gadelliers, groseillers ou des buissons.

" Heureusement, et en opposition au vilain spectacle que l'on voit partout ailleurs au Saguenay, le feu n'a pas encore pénétré dans ces belles forêts.

" Le bois de commerce, surtout le pin, a été coupé. J'ai été étonné de voir à l'intérieur et au nord du canton Dalmas, des restes de vieux

chantiers là où il paraîtrait n'y avoir jamais eu de licence de coupe de bois.

“ Je n'ai jamais vu une contrée mieux arrosée par une foule de ruisseaux et de petites rivières qui coulent tous sur de la terre forte et sur des lits très bas. Leurs rives ne sont pas à pic et n'ont pas de berges. Les grandes rivières sont navigables en *steamboat* jusqu'au pied des chutes. Ces grandes rivières peuvent, par leurs chutes, devenir des moteurs hydrauliques très puissants.

“ Ce domaine fertile, pittoresque et d'avenir, s'étend j'usqu'à cinquante milles vers le nord environ. J'ai vu moi-même le lac Saint-Jean à quatorze milles de distance du point où j'étais, et l'immense plaine s'étendait en tous sens à perte de vue sans interruption.

“ Nous pouvons compter au nord du lac Saint-Jean sur une étendue de 3,600 milles carrés de terre arable absolument plane, franche et fertile, et susceptible de contenir l'établissement de 50 paroisses.

“ Je ne crois pas qu'il y ait là aucun minerai. Cependant, dans le canton Taillon, j'ai remarqué un minerai de marne, qui m'a paru précieux pour l'agriculture et qui peut souvent remplacer le plâtre. Dans tous les cas, il serait d'un usage immédiat pour blanchir les maisons tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Je n'ai pas trouvé de pierre à chaux ; mais sur les affleurements des bords de la grande Péribonka, il y a de belles pierres à bâtir, d'une couleur rare. On voit aussi presque partout des dépôts de sédiment qui constituent de bons matériaux pour la fabrication de la brique commune.

“ A la rivière aux Cochons, il y a une abondance d'argiles et de sédiments très fins et réfractaires, propres à faire de la brique supérieure et des poteries communes.

“ Ce terrain jouit d'un climat magnifique. La vaste nappe d'eau du lac Saint-Jean, en répandant ses vapeurs bienfaisantes, joue un rôle climatologique important. Une autre cause en faveur de la température de cette région, au point de vue agricole et surtout au point de vue de la maturation des céréales, c'est la longueur des jours d'été. Ce n'est pas tant le degré de la chaleur que la somme de l'action calorifique qui fait pousser et mûrir les grains, ce qui est établi par le fait que la végétation est plus rapide dans les pays du nord que dans ceux qui sont le plus rapprochés de l'équateur. En effet, dans le nord, la température indiquée par le thermomètre étant la même dans une région donnée que dans une autre région située plus au sud, la quantité de chaleur sera plus considérable, parce que plus on avance vers le pôle, plus les jours sont longs et, par conséquent, plus grande est la somme de l'action calorifique du soleil. La longueur des jours d'été augmente avec la latitude dans les proportions suivantes :

Latitude.	Plus long jour.	Longueur de la nuit.
45°	15 h. 16 8 h. 4
50°	16 h. 3 7 h. 7
55°	17 h. 3 6 h. 7
60°	18 h. 7 5 h. 3

Par ce tableau, il est facile de constater qu'au nord du lac Saint-Jean, à la latitude de 48°45', les jours d'été sont plus longs de 22 minutes et 40 secondes environ qu'à Québec, sous la latitude de 46°45'.

“ Tel est le caractère du climat et de la richesse de ce vaste territoire du nord du lac Saint-Jean, qui devra être un foyer d'où partiront les rayons bienfaisants de la colonisation, attisé encore par la présence du nouveau chemin de fer existant déjà, et celle d'un bateau à vapeur qui pourrait faire un service régulier sur le lac Saint-Jean.”

Le canton *Taillon*, à l'est, a été arpenté ces années dernières par M. W. Tremblay. Voici les principales parties de son rapport :

“ Des colons étant rendus et faisant des abatis le long du canal qui se trouve à l'ouest des lots No. 72 du rang I, et la subdivision de ce terrain, qui est d'ailleurs de très bonne qualité, nécessitant seulement quelques jours d'ouvrage, j'ai pris sur moi la responsabilité de diviser les lots pour cette partie du terrain qui est comprise entre les lots numéros 66 et 86 du rang I. La partie montrée en prairie sur mon plan indique des endroits où les eaux du lac Saint-Jean montent à l'époque de la crue, et sur lesquels il pousse du foin naturel en abondance lorsque ces eaux se sont retirées.

“ La plus grande partie de ce canton est composé d'un sol de première qualité, notamment pour la partie qui se trouve à l'est de la ligne centrale. Il y a bien quelques rochers sur les rangs A. I, II, III, près de la ligne extérieure, mais ils occupent peu de terrain. Il se trouve aussi une petite savane dans le rang IV, sur les lots 8, 9 et 10.

“ A l'ouest de la ligne centrale, entre les lots numéros 40 et 80 des rangs II et III, I et IV, le terrain est un peu savenneux, mais très facile à égoutter. Dans cette partie du canton, il y a sur les bords du lac Saint-Jean et de la rivière Péribonka une lisière de terrain sec, variant en profondeur, de vingt à trente arpents. Le sol de la pointe Péribonka, pour la partie comprise à l'ouest de la ligne centrale, est de sable à la surface avec un sous-sol d'argile, à une profondeur de dix à douze pouces. La partie du canton à l'est de la ligne centrale est composée de terres d'alluvion de première qualité.

“ La superficie du terrain arpenté est de 40,727 acres.

“ Je suis convaincu que ce canton sera bientôt tout colonisé, et si les travaux d'ouverture du chemin Archambault étaient poussés activement, tout le territoire au nord du Saguenay, ou plutôt de la Grande-Décharge, serait bientôt colonisé, et dans peu d'années quatre ou cinq paroisses seraient formées dans les cantons Taillon, Taché, Delisle et Bourget.”

En arrière des cantons qui bordent la rive nord du Saguenay et du lac Saint-Jean, il y a d'immenses étendues de terrains qui, sous le double rapport du climat et de la fertilité du sol, offrent les plus grands avantages à la colonisation. Ce fait est constaté unanimement par tous ceux qui ont exploré ou arpenté cette contrée. Voici ce que dit M. John Langlois du “ terrain compris entre la limite ouest du canton Delisle, prolongée jusqu'à la rivière Péribonka, sur une profondeur de dix à douze milles au nord du lac Saint-Jean : ”

“ Après avoir marché près d'un mois dans toutes les directions de ce terrain, j'ai acquis la profonde conviction qu'il offre sous tous les rapports les plus grands avantages à la colonisation. On pourrait aussi y exploiter toutes les branches de l'industrie avec la plus grande facilité et presque sans frais, à cause des nombreux pouvoirs d'eau naturels qu'on y rencontre.

“ L'espace compris entre l'embouchure de la rivière au Cochon et celle des rivières Péribonka, jusqu'aux chutes de ces dernières rivières, offre un terrain tellement plat qu'à certains endroits, à la fonte des neiges, l'eau séjourne longtemps et empêche même, sur des étendues assez considérables, mais peu nombreuses, la croissance du bois. C'est en s'appuyant sur cette dernière observation que plusieurs ont dit que ces terrains sont en savane, ce qui est une erreur. Malgré les pluies abondantes que nous avons eues au mois de juillet, lorsque je suis passé en ces endroits, l'eau avait complètement disparu, ou ne séjournait que sur une épaisseur de deux ou trois pouces, dans les mousses. L'égouttage de ces terrains peut même se faire avec facilité. Dans ces prétendues savanes, la tourbe n'offre qu'une épaisseur moyenne de sept à dix pouces et recouvre une magnifique terre d'alluvion. J'ai constaté ce fait à plusieurs reprises.

“ A part ces bas-fonds, le reste du terrain en question est d'un égouttage facile. Le sol est entièrement d'alluvion ; c'est une terre jaune grasse, propre à toutes les cultures. La partie avoisinant le lac a neuf ou dix pieds au-dessus des plus hautes eaux, par conséquent, il n'y a pas à craindre l'inondation de ce côté. Les bords des rivières Péribonka ont une élévation de dix-huit à vingt-cinq pieds. J'ai trouvé en cet endroit les bois les plus variés : le sapin, l'épinette, le bouleau, le merisier, l'orme, le frêne, le cormier et l'aune ; mais le bois dominant est l'épinette blanche. Tous ces bois sont d'une très belle venue et indiquent la richesse du sol. Dans toutes mes courses à travers ce terrain, je n'ai pas trouvé une seule roche.

“ Les rivières Péribonka, jusqu'à leurs chutes, sont parfaitement navigables.

“ J'ai remonté le cours des rivières Péribonka depuis leurs chutes jusqu'à une hauteur de dix milles : les terrains limitrophes offrent le même aspect général que ceux décrits plus haut. Le sol là est aussi en grande partie composé d'alluvion. On remarque cependant de légères élévations, et partant des terres plus riches, quoique de même composition. Dans la partie qui avoisine le canton Delisle, ces élévations sont plus prononcées et se composent d'une terre jaune grasse, plus légère : autrefois il y avait là beaucoup de pin. Les bois sont les mêmes que ceux mentionnés plus haut ; l'épinette domine comme bois de commerce. Il n'y a pas de roches.

“ Partant des rivières au Cochon et à la Pipe, en allant à l'est, le terrain est le même que les précédents, seulement, les élévations sont beaucoup plus prononcées. Ces élévations mêmes sont propres à la culture, mais elles seront toujours un obstacle à une culture facile.

“ Comme on le voit, cette partie du territoire offre des avantages réels et immenses à la colonisation ; c'est à mon avis le plus beau des terrains qui bordent le lac Saint-Jean.”

“ Ces bons terrains s'étendent bien loin au nord, ainsi que le fait est constaté par un homme qui a parcouru toute cette contrée durant quinze ans pour la compagnie de la baie d'Hudson. Voici ce que disait M. Thomas Simard, de la Malbaie, dans une lettre adressée au *Journal de Québec* et en date du 7 mai 1851 :

“ Du lac Poup-Magan, il y a environ cinq ou six lieues de portage pour tomber dans la rivière Péribonka, qui se décharge dans le lac Saint-Jean. Elle coule au sud. Les bords sont couverts de bois d'une

longueur extraordinaire, de pins blancs et rouges, d'ormes, d'épinettes, de merisiers, d'érables, et le sol est de la terre forte, jaune, sablonneuse. Je suis monté sur une montagne très haute entre le lac Saint-Jean et Chicoutimi, d'où j'ai aperçu des terres unies à perte de vue dans toutes les directions, si ce n'est une grosse montagne qui s'élève au milieu de la plaine, à environ trente lieues . . . Dans toute cette immense étendue de terre, formant un espace de 20 lieues sur 30, c'est-à-dire 600 lieues en superficie, d'après les renseignements que j'ai pu obtenir sur les lieux, le sol paraît être partout d'une excellente qualité, ainsi que le bois."

La vallée de la petite rivière Péribonka, située plus à l'ouest, a été explorée par M. Dumais, qui donne la description suivante du terrain et du bois qu'il a vus dans cette vallée, jusqu'au 78^e mille, en remontant le cours de la rivière :

" Les montagnes commencent au 39^e mille, bordent la rivière des deux côtés jusqu'au 57^e, et de là s'en éloignent, principalement du côté ouest, pour la rejoindre de nouveau au 74^e mille, et se terminent à la hauteur des terres par de petits mamelons arrondis, qui contournent les bords des lacs, des îles et des îlets, et s'affaissent au niveau de l'horizon dans la direction du nord-ouest.

" Les essences de bois dominantes sont l'épinette grise, le sapin, le bouleau, le pin gris ou cyprès, le merisier, le tremble, le pin blanc et jaune, le peuplier, le frêne, l'orme, le saule, l'aulne, le bois blanc, le coudrier, le cormier et la plaine.

" Le sol généralement plan, ou légèrement onduleux, sur les quarante premiers milles, se compose de terre argileuse, grise et jaune, alluvion mêlée de sable sur les bords de la rivière, et recouverte d'un riche humus sur les plateaux dominants.

" Les montagnes de roches, recouvertes de terre jaune et sablonneuse, sont boisées en épinette noire, bouleau, sapin, et quelques pins ici et là, et les plus élevées ne dépassent pas mille pieds d'altitude. . . .

" La qualité du sol, dans les quarante premiers milles, sans être supérieure, peut cependant être considérée comme bien propre à la culture. Le terrain est plan et couvert de toutes les essences de bois que l'on trouve sur la rive sud du lac Saint-Jean.

" Si jamais la vallée du lac Saint-Jean était traversée par une voie ferrée, cette partie nord du lac serait bien vite envahie et pourrait rivaliser avec les autres parties qui sont déjà établies.

" La ligne de traverse à la Mistassini passe sur un terrain parfaitement plan et très propre au défrichement. A part deux ou trois savanes qui courent au nord, et dont le fond se compose en partie de sable recouvrant l'argile, le reste est bien boisé et avantageux."

Il faudrait être un peu exigeant pour ne pas ranger ces terres dans la catégorie des bons terrains agricoles. Quant au climat, sa douceur, ou plutôt son adaptabilité à l'agriculture est établie par l'existence du bois blanc, que l'on rencontre dans cette région et qui ne pousse que dans les climats où mûrissent toutes les céréales, même les plus délicates.

En gagnant vers l'ouest, entre la petite rivière Péribonka et la rivière Chamouchouan, s'étend la grande vallée de la rivière Mistassini ainsi que de ses principaux affluents, les rivières Mistassibi, au Rat et Ouas-

siemska. Cette vallée a été explorée par M. larpenteur Dumais en 1878. Il décrit de la manière suivante les terrains traversés par la Mistassibi :

“ D’après les explorations faites de distance en distance sur l’un et l’autre côté de la rivière Mistassibi, je suis convaincu qu’au moins les trois quarts des terrains qu’elle arrose sont propres à la culture ; ils se composent en grande partie de terre grise, jaune, d’argile mélangée de sable à la surface, avec un sous-sol d’alluvion d’une grande profondeur, sans roches, excepté en quelques endroits où les roches sortent à la surface pour rompre le niveau à peu près uniforme du plateau. Ces roches sont plus élevées et plus étendues au-dessus du trentième mille et semblent disparaître au-dessus du quarantième, sur le côté ouest de cette rivière. Le sol est couvert de bois de toutes les essences qui croissent dans la vallée du lac Saint-Jean, excepté le cèdre. Il y a là une pousse de bois de quatre-vingts ans d’âge, qui atteste par sa grosseur et sa longueur remarquables une grande richesse de sol. Il ne reste aucune trace de l’ancienne forêt détruite par les feux.”

La rivière au Rat traverse des terrains semblables.

“ De son embouchure à notre point de départ, dit M. Dumais, cette rivière offre un magnifique aspect : ses rives unies et bien boisées sont composées d’un sol riche et facile à exploiter. Trois chutes et deux rapides partagent à peu près également les dix premiers milles. . . . La rivière continue ensuite son cours aussi varié qu’imprévu dans une direction générale nord-est. Elle serpente ainsi dans un grand fond uni d’alluvion, recouvert de beau bois, qui s’étend à l’ouest par le tributaire qui débouche sur le vingt et unième mille. ”

Des terrains semblables forment la vallée de l’Ouassiemska, dont M. Dumais parle dans les termes suivants :

“ Cette rivière est presque aussi considérable que la Mistassini, et parallèle à son cours jusqu’à une distance de cinquante milles. Le terrain qui les sépare est plus élevé et plus accidenté que celui qui s’étend au sud vers Ticouapé (la rivière de). Le sol se compose de terre argileuse grise et jaune et de sable, percé par ci par là de roches variant en hauteur de 50 à 150 pieds.

“ Le feu de 1870 a ravagé les belles forêts qui couvraient les deux rives jusqu’au quinzième mille. Le bois vert reprend de là et comprend les mêmes essences que celles qui poussent dans la vallée de la rivière Mistassini.

“ Sur le dix-septième mille, un embranchement venant du nord-ouest, aussi large que le bras principal, communique immédiatement avec un lac de neuf milles de longueur. Il est contourné à l’ouest par les rochers avec des espaces de bon terrain, mais de peu d’étendue. Cette chaîne de rochers se termine à la tête de la rivière Ticouapée. Du côté est, les haut-urs sont moins fortes et se terminent vers la moitié du lac. Le terrain se continue ensuite de même niveau et s’étend vers le lac Saint-Jean sans interruption, comme au sud jusqu’à la rivière Ashuapmouchouan.

“ Le sol, généralement onduleux, est mêlé d’argile, de terre jaune et de sable ; mais il ne reste plus de bois vert, le tout ayant été détruit par le feu de 1870.”

Cette rivière Ouassiemska est navigable sur une bonne partie de son cours, au-dessus des quelques chutes et rapides qui se rencontrent sur

les premiers dix milles à partir de son confluent. Elle prend ses eaux vers la hauteur des terres, bien au nord du 50^e degré de latitude.

En examinant le résultat de toutes ses explorations dans cette partie de la vallée du lac Saint-Jean, M. Dumais arrive aux conclusions suivantes dans son rapport au commissaire des terres de la couronne :

“ Je ne saurais terminer ce rapport, M. le commissaire, sans soumettre à votre sérieuse considération que les travaux que je viens de faire sur ces trois rivières ont pleinement confirmé l'opinion que je m'étais faite à l'endroit de cette vallée du lac Saint-Jean, dès les premières explorations que j'y ai conduites par ordre du gouvernement de cette province. Cette opinion, timide d'abord, mais devenue plus forte à mesure que je pénétrais plus avant dans mes travaux, n'est rien moins aujourd'hui qu'une conviction inébranlable que je voudrais voir partagée par tous, pour le plus grand bien du pays.

“ Je suis convaincu que la plus grande partie de cette région comprise dans le fond de ce vaste bassin qui entoure le lac Saint-Jean, du côté du nord surtout, c'est-à-dire *une étendue d'au moins quatre millions d'acres en superficie, se compose des terrains les plus favorables à l'agriculture, tant à cause de la richesse du sol que de la douceur du climat.*

“ Pour offrir un point de comparaison assez juste, je crois devoir dire, sans craindre d'être taxé d'exagération, que nous avons dans ce bassin du lac Saint-Jean une assez grande étendue de belles et bonnes terres pour établir à l'aise une population aussi dense que celle qui habite la plus belle partie de la vallée du Saint-Laurent, celle occupée par les comtés de Richelieu, Yamaska, Verchères, Bagot, Saint-Hyacinthe, Rouville, Saint-Jean, Napierville et Laprairie. Les alluvions du lac Saint-Jean sont tout aussi étendues et plus profondes que celles qu'arrosent les rivières Richelieu et Yamaska. Quant au climat, nous n'avons rien à envier à ces localités.”

D'après le recensement de 1881, ces neuf comtés ont une population de 144,374 personnes, et l'étendue des terres possédées était à cette date de 1,166,006 acres. En supposant la vallée du lac Saint-Jean, explorée par M. Dumais, habitée dans la même proportion quant à l'étendue des terres possédées, elle pourrait supporter une population de 500,000 âmes. Ces chiffres disent assez qu'il y a dans cette vallée un immense champ ouvert à la colonisation.

RÉGION DU HAUT SAINT-AURICE

Au point de vue de la colonisation, cette région fait partie de celle du lac Saint-Jean, dont elle n'est que le prolongement vers le sud-ouest. Elle est égouttée par les rivières Croche, Trenche, Pierriche et Windigo, qui coulent toutes du nord au sud et se jettent dans le Saint-Maurice. Il y a dans les vallées de ces rivières plus d'un million d'acres de bonne terre arable, et le climat de cette contrée est sous tous les rapports aussi propice pour les fins agricoles que celui de Trois-Rivières.

La vallée de la rivière Croche, dont la fertilité est connue depuis longtemps, mesure d'un demi-mille à deux milles et demi de largeur, sur environ quatre-vingt-dix milles de longueur. Le sol de cette vallée, qui renferme une aire d'une soixantaine de mille acres, est de la plus

grande richesse, en partie formée par des pointes d'alluvion qui produisent en abondance le foin et tous les grains qui se récoltent dans la vallée du Saint-Laurent. L'orme, le frêne et l'aune sont les bois qui dominent dans ces magnifiques terrains et, au dire de M. de Lachevrière, qui a fait l'arpentage d'une partie de cette belle vallée, "le climat est très favorable à l'agriculture. J'en ai la pleine conviction, dit-il, dans son rapport, après avoir vu moi-même l'abondance des foins, grains et légumes dans les hangars et granges des quelques colons établis et résidents sur les bords de la rivière Croche. M. Larue, l'un d'eux, m'a dit lui-même que d'une quarantaine de minots d'avoine il en avait récolté au-dessus de six cents minots."

Les terrains qui se trouvent à l'ouest de la vallée de la rivière Croche sont aussi fertiles que ceux de la vallée de cette rivière et généralement très plans. Cet immense plateau s'étend de la rivière Croche à la rivière Windigo, de l'est à l'ouest, puis du Saint-Maurice aux sources de la rivière Trenche, du sud au nord, ce qui fait une distance d'environ soixante et quinze milles. L'aire comprise dans ces limites renferme à peu près 2,250 milles, 1,440,000 acres en superficie. Sous le double rapport de la fertilité du sol et de la douceur du climat, tout ce plateau est susceptible de culture et très bien adapté à la colonisation. Ce fait est constaté par M. Gédéon Gagnon, qui a fait l'exploration de cette région. Voici ce qu'il dit en parlant de la rivière Pierriche :

"La chaîne de montagnes qui borde le Saint-Maurice se trouve à ce point considérablement aplanie... A une distance d'un mille de l'embouchure de cette rivière, nous laissons les montagnes. Depuis le quatrième mille du relevé, nous traversons un terrain généralement uni de chaque côté de la rivière, et il s'étend aussi loin que la vue peut s'étendre... J'ai remarqué en quelques endroits des troncs d'arbres d'une forte dimension, que la conflagration générale de ce territoire avait épargnés. Par ces indices, nous voyons que ces endroits étaient autrefois richement boisés. Le sol se compose d'une terre jaune, et en d'autres lieux d'une terre grise, mêlée de sable çà et là, sans cependant découvrir aucune roche sur le sol, qui est presque partout recouvert d'un humus très riche...."

"D'après mes observations, la lisière de terre comprise entre la rivière Trenche et la rivière Pierriche, depuis son embouchure jusqu'à sa source, notamment l'espace compris entre le cinquième et le dix-neuvième mille, renferme un sol supérieur pour la culture. Et le climat est des plus favorables. La couche de neige dans cet espace était de dix à douze pouces le 14 février."

M. Gagnon parle dans les termes suivants de la rivière Trenche :

"Je dois faire pour le voisinage de l'embouchure de cette rivière, la même observation que j'ai faite pour la rivière Pierriche, où le terrain est généralement uni. L'espace de terrain traversé par cette rivière jusqu'à la chute rencontrée dans le sixième mille, est susceptible de culture et formé de bonne terre jaune....."

"Depuis la chute, la rivière Trenche est en eau morte. Il y a cependant quelques petits rapides jusqu'à la deuxième chute, qui se trouve au poteau du 43^e mille. Sur toute cette distance, la rivière est des plus avantageuses pour la descente des bois. Elle traverse presque partout un

terrain généralement uni, complanté d'une seconde venue de bois de même âge et d'une même espèce.

“ Entre les 43^e et 60^e milles, les côtes de la rivière sont généralement montagneuses. Certain espace, cependant, permettrait de faire des établissements.

“ Au delà de la rangée de montagnes qui borde la rivière, quoique accidenté, le terrain est susceptible de culture, tant par la qualité du sol que par le climat. J'ai trouvé partout la couche de neige d'une épaisseur de douze à quinze pouces, prise le 9 mars.

“ Depuis le soixantième mille jusqu'à la source de la rivière, les montagnes disparaissent graduellement et partout le terrain paraît uni. Le sol est formé d'une terre jaune et grasse et de terre grise. Il n'y a pas de roches sur le sol. On remarque cependant, entre le 70^e et le 85^e milles, de gros rochers çà et là ; mais le terrain serait cultivable tout autour. . . .

“ La partie nord du grand lac de la rivière Trenche a souvent passé au feu ; là, les bois sont de petite venue. Le terrain est uni dans tous les alentours du lac, dont fait partie la rivière, et la terre est aussi propre à la culture.

“ Le 14 mars, étant à la hauteur des terres qui divise les eaux qui tombent dans le Saint-Maurice de celles qui coulent vers la rivière Chamouchouan, j'ai mesuré la neige en différents endroits, et son épaisseur variait de quinze à dix-huit pouces.

Quant à la région de la rivière Windigo, voici ce qu'en dit M. Gagnon :

“ Le lac Kakashguataman, ainsi que sa décharge jusqu'à la rivière Windigo, est entouré de vallées magnifiques : elles sont surtout d'une assez grande étendue du côté ouest. Il n'y a pas de pin blanc ; mais, outre le sapin, le bouleau et l'épinette sont en grande quantité autour de ce lac.

“ Sur les autres tributaires, au nord-ouest de la rivière Windigo, depuis le trentième mille, le pin blanc se trouve en assez grande quantité, de même que l'épinette blanche et rouge, jusqu'à l'embouchure de cette rivière.

“ Le sol, dans cette distance, est de terre jaune, très propre à la culture du côté nord-ouest, et quatre à cinq rangs pourraient être divisés avantageusement lorsque la colonisation aura plus tard atteint ces localités. Dans la même distance, mais au nord-est de la rivière Windigo, le terrain propre à la culture permettrait de diviser deux rangs, ce qui donnerait une étendue d'environ 80,000 acres de terrain propre à la culture, compris entre le 30^e et le 54^e milles du relevé de la rivière Windigo.

“ De bonnes places de moulins se trouvent en différents endroits, sur la rivière Windigo, depuis son embouchure jusqu'à ses sources.

“ Le terrain traversé par la branche nord-ouest de la rivière Windigo est généralement uni jusqu'au quinzième mille du relevé, et paraît s'étendre vers le nord-est jusqu'à la rangée de montagnes qui borde la rivière. C'est une bonne terre jaune sablonneuse, sans roches, rendant cette partie très propre à la colonisation. Le pin blanc et l'épinette blanche particulièrement, sont en grande quantité, aussi loin que la vue peut s'étendre dans toutes les directions.

“ Les incendies ont aussi promené leurs ravages sur la plus grande

partie des terrains traversés par la branche nord-ouest de la rivière Windigo, à partir du vingtième mille du relevé de cette rivière en montant jusqu'à ses sources. Les espaces exemptés par le feu sont boisés en bois franc et mou d'une belle venue. De bons pouvoirs d'eau se trouvent en différents endroits sur cette rivière.

“ La rivière Kakastingnougamag, tributaire au sud-ouest de cette dernière rivière, offre beaucoup de bois de commerce. On trouve le pin blanc et l'épinette blanche le long de cette rivière et au loin. Le sol est une terre jaune grasse, et une terre noire dans les ravins, de même qu'autour du lac Kasaganobeshing, tributaire de la rivière susdite.

“ Depuis l'embouchure de la rivière Windigo jusqu'à trente milles environ, y compris la branche principale et ses tributaires, 100,000 acres de terre sont propres à la culture. . . Le pin blanc est en assez grande quantité, de même que l'épinette blanche et rouge, sur la rivière Windigo et ses tributaires, depuis son embouchure jusqu'à trente milles environ.”

M. Gagnon apprécie de la manière suivante l'ensemble du territoire égoûté par les rivières Pierriche, Trenche et Windigo :

“ L'exploration que j'ai été chargé de faire en 1873 et 1874 sur la rivière au Saumon et la rivière Windigo et leurs principaux tributaires, et celle que j'ai faite cette année (des rivières Pierriche et Trenche) m'ont permis d'établir assez correctement l'étendue des terrains susceptibles de culture comprise entre le Saint-Maurice et la hauteur des terres qui divise les eaux tombant dans la rivière Chamouchouan. Or, l'ensemble de mes explorations me permet de dire que la partie de ce territoire ainsi connue contient environ un million d'acres de terre arable.

“ D'après mes observations, prises dans le cours de ces explorations, j'ai acquis la certitude que le climat dans toutes ces forêts est tout aussi favorable pour la culture du grain qu'aux alentours du lac Saint-Jean.”

Cela donne assez d'espace pour établir une population de 75,000 à 100,000 âmes. Et les renseignements fournis par M. Gagnon sur le sol, qui est bon, ainsi que sur le climat, qui est aussi favorable aux opérations agricoles que celui des environs de Trois-Rivières, ces renseignements, nous pouvons l'affirmer sans crainte, établissent clairement que cette population pourrait vivre dans l'aisance et la prospérité. Actuellement, cette région est absolument inhabitée, en sorte que l'œuvre patriotique de la colonisation a là un vaste champ pour s'exercer.

En résumant toutes ces données, on arrive aux conclusions suivantes :

Dans la vallée du lac Saint-Jean proprement dite, il n'y a pas moins de quatre millions d'acres de terrains qui, au double point de vue du sol et du climat, offrent à la colonisation des avantages réels.

Dans la région du haut Saint-Maurice, qui est connexe à la précédente et en fait partie au point de vue des établissements, il y a plus d'un million d'acres de terrains qui offrent les mêmes avantages à la colonisation.

Voilà donc, à une douzaine d'heures de marche de Québec, par chemin de fer, assez de bons terrains agricoles pour établir une population d'au moins 500,000 âmes en mettant tout au plus bas, ou de quoi former vingt comtés avec une population de chacun 25,000 âmes ! En présence de pareils faits, est-il possible de nier que la superbe contrée du lac Saint-Jean ne soit par excellence la région vers laquelle doivent

tendre tous les efforts de la grande œuvre de la colonisation ? Il est à peine possible de se former une idée de l'avenir réservé à cette partie de la province de Québec, si nos jeunes gens savent bien apprécier tous les avantages qu'elle leur offre. Pourquoi aller chercher fortune ailleurs, quand il est si facile de se tailler un bon établissement dans cet immense domaine ?

CHAPITRE VI

Administration civile et religieuse—écoles—principaux centres de population—principales industries

La contrée du lac Saint-Jean forme un district judiciaire dont le chef-lieu est à Chicoutimi. Pour faciliter les justiciables, la cour de circuit se tient aussi à Hébertville, et il est probable qu'avant longtemps il sera établi un autre circuit à Roberval ou dans quelque autre localité située à l'ouest du lac.

Cette région est aussi divisée en deux municipalités de comté, une ayant son siège à Chicoutimi et l'autre à Hébertville. En 1887, il y avait dans la région du lac Saint-Jean vingt municipalités locales, sur lesquelles les rapports officiels transmis par les secrétaire-trésoriers donnent les renseignements qui suivent :

	<i>Popu- lation</i>	<i>Acres évalués</i>	<i>Valeur de ces terrains</i>	<i>Valeur des propriétés non imposables</i>
Saint-Alexis	1,784 ..	15,667 ..	\$ 127,690
Bagot, Nord-Ouest..	1,048 ..	20,000 ..	156,250 ..	\$ 9,100
Bagotville	364 ..	450 ..	39,458
Chicoutimi, canton.	5,800 ..	33,000 ..	360,000 ..	8,600
Chicoutimi, ville....	2,000 ..	951 ..	208,350
Saint-Dominique....	1,500 ..	25,335	90,507
Saint-Félicien.....	1,175 ..	110,000 ..	110,000
Saint-Fulgence	598	66,000 ..	5,000
Hébertville, paroisse	2,500 ..	59,000 ..	280,000
Hébertville, village..	415 ..	216 ..	33,420
Saint-Jérôme.....	1,900 ..	20,026 ..	208,975 ..	38,200
Saint-Joseph d'Alma	930 ..	16,500 ..	71,200
Saint-Louis.....	1,550	139,859
Laterrière	1,340 ..	18,036 ..	132,610 ..	500
Saint-Prime	740 ..	25,700 ..	122,790 ..	18,000
Roberval	339 ..	238 ..	39,935 ..	6,000
Signai	788 ..	22,950 ..	91,510 ..	11,700
Tremblay	1,168 ..	39,142 ..	138,960 ..	1,120
Saint-Bruno	317 ..	15,300 ..	27,575 ..	15,500
Bourget	325 ..	15,000	27,419
	26,581 ..	428,512 ..	\$2,364,582 ..	\$232,249

La ville de Chicoutimi est le siège du diocèse de ce nom, qui comprend naturellement la vallée du lac Saint-Jean. Le titulaire de ce diocèse est Mgr L. N. Bégin, qui vient de remplacer Mgr Dominique

Racine. Il y a dans la région du lac vingt-trois paroisses et dessertes ou missions régulièrement organisées. Pour subvenir aux besoins du service religieux, Mgr Racine a fondé le séminaire diocésain de Chicoutimi, qui a déjà formé un bon nombre de prêtres.

Cet établissement, comme tous ceux du même genre dans la province, donne aussi l'instruction classique aux jeunes gens qui se destinent aux professions libérales. En 1887, les cours de ce collège classique ont été suivis par quatre-vingt-dix-sept élèves.

Il y a un couvent, ou académie de filles à Chicoutimi, une école modèle de garçons à Roberval et sept écoles modèles mixtes, pour les garçons et les filles, en d'autres localités. En 1887, ces différents établissements d'éducation supérieure, y compris le collège et le couvent de Chicoutimi, ont été fréquentés par 852 élèves, dont 416 garçons et 436 filles.

La même année, il y avait dans le comté de Chicoutimi quatre-vingt-sept écoles élémentaires en opération. Ces écoles ont été fréquentées par 2,665 enfants âgés de 7 à 14 ans. Les revenus de ces établissements scolaires ont été comme suit :

Subvention du gouvernement.....	\$ 2,778 90
Cotisations annuelles.....	9,281 00
Cotisations spéciales.....	1,531 00
Rétribution mensuelle, etc.....	2,032 00

\$15,622 90

La dépense totale des municipalités scolaires s'est élevée à \$10,052, ce qui fait pour les 97 écoles une moyenne d'environ \$104.00 chacune.

Comme on le voit, les moyens d'instruction ne font pas défaut aux enfants des colons du lac Saint-Jean : il y a des écoles élémentaires partout, plusieurs écoles modèles, un collège classique et un couvent à Chicoutimi, puis un autre couvent à Roberval, tenu par les Dames Ursulines.

Les principaux centres de population sont Chicoutimi, Hébertville et Roberval. Chicoutimi est une petite ville, avec son évêché, son collège, son couvent, son hôpital, son palais de justice, son bureau d'enregistrement, ses nombreux marchands et artisans et le mouvement de population qu'attirent tous ces établissements. Hébertville possède un bureau d'enregistrement, une cour de circuit, plusieurs marchands et artisans et une beurrerie qui réussit parfaitement. C'est une paroisse riche, prospère et qui marche rapidement dans la voie du progrès. C'est le centre d'affaires de la région qui avoisine le lac Saint-Jean à l'est. Roberval fait aussi des progrès rapides, à raison du fait que cette localité sera probablement durant plusieurs années le terminus de la branche ouest du chemin de fer et le débouché naturel de tout le commerce venant de la partie nord-ouest et nord du lac. Il y a déjà une vingtaine de marchands et plusieurs artisans ; il y a aussi une fromagerie, des moulins à scie et à farine, mus par le pouvoir d'eau que fournit la rivière Ouiatchouanish, et une puissante compagnie construit actuellement des grandes scieries à vapeur, où seront préparés pour l'exportation les bois venant des riches forêts du nord-ouest et de la région des rivières Péribonka. L'hôtel Roberval, magnifique établissement qui peut rivaliser avec les hôtels les mieux tenus des grandes

villes, attire déjà un grand nombre de touristes des États-Unis, qui viennent admirer les magnifiques paysages de cette région et se livrer aux jouissances de la chasse et de la pêche.

Comme on le voit, cette contrée du lac Saint-Jean n'est pas un pays sauvage ; à proximité des belles terres qui n'attendent que le bras du colon pour se transformer en établissements riches et prospères, il y a là tous les avantages que l'on trouve dans les anciennes paroisses : organisation religieuse, civile et scolaire complète, commerce, établissements industriels, enfin tout ce qu'il faut pour satisfaire les besoins d'une population laborieuse, intelligente et amie du progrès. Si on ajoute à cela les moyens de communication : chemins carrossables, lignes de navigation, chemins de fer, et même le télégraphe, qui atteint Chicoutimi et Roberval, il est facile de voir que celui qui s'en va au lac Saint-Jean ne s'en va pas dans le désert, tant s'en faut.

CHAPITRE VII

Voirie—chemins carrossables—navigation—chemins de fer

La partie habitée de la contrée du lac Saint-Jean est traversée en tous sens par de bons chemins carrossables, formant un immense réseau, dont les deux principales artères sont le chemin Kenogami et le chemin Archambault, qui suivent tous deux la direction générale de l'est à l'ouest.

Le chemin Kenogami passe au sud du lac Saint-Jean et du Saguenay. Il part de la baie des Ha! Ha!, où aboutit le grand chemin de Saint-Urbain, conduisant au Saint-Laurent, traverse le Grand-Brûlé, ou la paroisse de Notre-Dame de Laterrière, puis atteint l'extrémité orientale du lac Kénogami, où débouchent deux chemins venant de Chicoutimi et passant par Saint-Dominique de Jonquière. Il longe ensuite la rive nord du lac Kenogami, touche Hébertville, une des paroisses les plus riches et les plus avancées, cotoie la rive sud du lac Saint-Jean, passant par Saint-Jérôme, Saint-Louis et Notre-Dame de Roberval, d'où il se continue par d'autres chemins, à travers Saint-Prime et Saint-Félicien, sur les bords de la rivière Chamouchouan, jusqu'à Saint-Cyrille, dans le canton Normandin, situé à plus de cent milles de Chicoutimi et Saint-Alphonse. De cette grande artère se détachent une foule de voies secondaires se ramifiant dans tous les parties des régions habitées.

Pour le touriste ou l'amateur de scènes pittoresques, le parcours du chemin Kenogami est un des plus agréables trajets qu'il soit possible d'imaginer. Les paysages varient sans cesse et présentent souvent le spectacle de beautés ravissantes, principalement le long des lacs Kenogami et Saint-Jean.

Le chemin Archambault passe au nord du Saguenay. Il part de Sainte-Anne, vis-à-vis Chicoutimi, traverse les cantons Simard, Bourget-Taché, ainsi qu'une partie de Delisle, et se prolongera jusque dans les riches cantons situés au nord du lac Saint-Jean, où se trouvent incontestablement les plus belles terres de cette région. Par ce chemin la distance entre le canton Dalmas, entouré par les deux rivières Péribonka, et la ville de Chicoutimi, sera d'environ cinquante milles. En le prolongeant de cinquante autres milles, au delà de Dalmas, il atteindra le canton Normandin, passant à travers la partie de beaucoup la plus belle et la plus riche, comme région agricole, de toute la vallée du lac Saint-Jean.

Outre les chemins ouverts par les colons eux-mêmes, le gouvernement a dépensé pour des travaux de voirie dans le comté de Chicoutimi, depuis 1854, environ \$221,797, c'est-à-dire \$60,000, à peu près de 1854 à 1866, et \$161,797 de 1866 à 1888.

Le lac Saint-Jean et le Saguenay procurent à la région qui nous occupe le double avantage de la navigation intérieure et océanique. Il y a déjà un steamboat, le *Péribonka*, qui fait le service sur le lac et met en communication avec la partie sud, où aboutit le chemin de fer, la région de l'ouest et du nord, qui renferment les plus beaux terrains agricoles. Grâce à ce steamboat, les colons des cantons situés dans la région des rivières Péribonka peuvent facilement exporter leurs produits ; cette navigation est d'autant plus commode que le steamboat peut remonter la grande rivière Péribonka jusqu'à quinze ou seize milles de sa source, c'est-à-dire jusqu'au pied des chutes, ce qui donne entre cet endroit et Roberval environ quarante milles de navigation. Les rivières Chamouchouan et Mistassini sont aussi navigables sur une certaine distance à partir de leur embouchure, ou pourraient le devenir facilement, si on se donnait seulement le trouble d'enlever quelques cailloux qui se trouvent dans le chenal.

Il y a des quais considérables à Chicoutimi et Saint-Alphonse, qui se trouvent à la tête de la navigation océanique sur le Saguenay. Le port de Chicoutimi est fréquenté par les steamers de la compagnie de Richelieu et Ontario, qui font régulièrement le service entre cette localité et Québec, distance de cent quatre-vingt-treize milles. Ces steamers font le trajet tous les jours, de la fin de juin au commencement de septembre —durant la saison des touristes—et deux fois par semaine le reste du temps. Ce sont de magnifiques bateaux, assez gros et assez forts pour faire la navigation océanique.

Beaucoup de goëlettes font aussi le commerce de cabotage dans le Saguenay et fournissent un moyen très peu coûteux de transport entre Chicoutimi et Québec.

Enfin le port de Chicoutimi reçoit chaque année un assez grand nombre de navires océaniques, auxquels les grandes scieries de la maison Price fournissent des cargaisons de bois pour l'Angleterre. On pourrait également exporter des produits agricoles, et il faut espérer qu'avec le progrès de la colonisation, avant longtemps des steamers iront prendre là des cargaisons de bétail, de grains et autres produits agricoles pour les transporter directement en Angleterre, comme les voiliers y transportent le bois.

Cela viendra probablement avec le parachèvement du réseau du chemin de fer du lac Saint-Jean, destiné à mettre en communication avec Québec et les autres grands centres de commerce, la vaste et riche contrée du haut Saguenay. Ce réseau comprend les lignes suivantes, dans la région du lac Saint-Jean :

Ligne-mère, de Québec à la jonction de Chambord, actuellement en opération.....	177 milles
Ligne de l'est, de la jonction de Chambord à Saint-Alphonse et Chicoutimi	65 "
Ligne de l'ouest, de la jonction de Chambord à Saint-Prime, sur la rivière Chamouchouan.....	18 "

Faisant en tout..... 260 milles

Il y a déjà cinq milles de chemin construit et en opération sur la ligne de l'est, de la jonction de Chambord à la rivière Métabetchouan. La ligne de l'ouest sera mise en opération avant le printemps de 1889 entre Chambord et Roberval, distance de treize milles, et les autres cinq milles pour atteindre Saint-Prime seront probablement parachévés dans le cours de l'été de 1889.

C'est à Saint-Prime que commence, pour ainsi dire, l'immense étendue de terres riches qui se trouve au nord-ouest et au nord du lac Saint-Jean. Il y a de quoi former une quarantaine de paroisses dans les terres franches et fortes qu'égouttent les rivières Mistassini et Péribonka ; c'est là que la colonisation devra prendre tout son développement, c'est là qu'est l'avenir de la région du lac Saint-Jean, et pour stimuler ce développement, pour assurer cet avenir, il faut que le chemin de fer soit prolongé jusque dans la magnifique vallée des rivières Péribonka, en suivant le milieu de l'immense zone de terrains riches qui entoure le lac au nord et à l'ouest. Avec ce prolongement du chemin de fer et la navigation sur le lac, la colonisation fera des progrès extraordinaires dans cette région, renfermant des terres planes, exemptes de roches et bien plus riches que celles des autres parties de la vallée du lac Saint-Jean, qui sont pourtant considérées avec raison comme des plus riches de la province.

Il n'est peut-être pas sans à propos de constater en passant que la compagnie du chemin de fer du lac Saint-Jean donne toutes les facilités désirables aux colons qui veulent s'établir dans la région de ce lac, qu'elle a pour eux des tarifs réduits et que ses employés sont d'une obligeance qui ne se rencontre pas dans toutes les administrations de chemins de fer. Ce chemin est muni d'un matériel roulant de première classe et il offre aux voyageurs tout le confort désirable, de sorte qu'en prenant cette voie, les colons sont assurés de faire le trajet promptement et à l'aise, sans compter que c'est un des trajets les plus pittoresques qu'il soit possible d'imaginer.

CHAPITRE VIII

Les plus belles terres à coloniser—un inconvénient qui disparaîtra

En parcourant la description des différents cantons, donnée dans un chapitre précédent, il est facile de voir que les plus belles terres de la région du lac Saint-Jean se trouvent dans l'immense plaine comprise entre la rivière Chamouchouan, ou Ashuapmouchouan, et la rivière Valin. En arrière de la lisière de sable accumulée sur les bords du lac par les grandes rivières qui s'y déchargent, il y a là une étendue, dont la profondeur varie de trente à cinquante milles, de terres qui, tout considéré, forment une des plus belles étendues de terrains agricoles qu'on puisse imaginer. Ces terres sont planes, avec une légère inclinaison au sud, et traversées par des rivières qui en rendent le drainage facile. Dans la plus grande partie de ces terrains, il n'y a ni roches, ni cailloux, ni rien qui puisse nuire dans les travaux que le sol doit subir pour le mettre en culture. Le défrichement n'est pas difficile, et presque partout il sera facile de débarrasser le sol de tout, même des souches, en quatre ou cinq ans au plus. Alors la culture pourra se faire absolument comme

dans les belles *vieilles terres* de la vallée du Richelieu, avec cette différence que le sol étant plus riche et plus fertile, il produira beaucoup plus. Cette région est on ne peut mieux adaptée à la culture avancée, c'est-à-dire avec les machines, puisque le terrain étant plan et sans roches, il se prête admirablement à l'usage des faucheuses, des moissonneuses et des autres instruments qui, en économisant la main-d'œuvre, rendent la culture plus payante. Les travaux d'égouttement ne seront pas difficiles, puisqu'il y a partout de petits ruisseaux qui, sans offrir d'inconvénients ni morceler les terres, constituent autant d'égoûts ou de drains naturels et diminuent d'autant les travaux de fossoyage, sans compter qu'ils offrent beaucoup de facilité pour abreuver les animaux dans les pâturages.

Ces avantages se trouvent au plus haut degré dans le magnifique canton Dalmas, qui est regardé, par tous ceux qui ont exploré cette région, comme le plus beau et le plus avantageux de toute la contrée du lac Saint-Jean. Il est entouré à l'ouest, au sud et à l'est par les deux rivières Péribonka, où se trouvent des chutes formant de magnifiques pouvoirs d'eau. Le centre est égoutté par la jolie petite rivière Moreau et ses nombreux tributaires qui, se ramifiant en tous sens, faciliteront considérablement les travaux de drainage, sans compter le pittoresque que tous ces petits cours d'eau ajoutent au paysage. Tout ce canton est en terre forte et terre franche, et il n'y en a pas le dixième qui ne soit pas de la terre de première qualité. Dans la partie la plus sablonneuse—au confluent des deux rivières Péribonka—deux ou trois colons ont semé le printemps dernier de l'avoine dans du brulis : à la mi-septembre, cette avoine était prête à récolter. Elle était magnifique, atteignant en beaucoup d'endroits plus de quatre et cinq pieds de hauteur et à en juger par l'épis, elle a dû rendre une cinquantaine de minots à l'arpent. On a semé au même endroit, sans fumier, des ognons et du blé-dinde qui ont parfaitement réussi et n'avaient pas encore eu de gélée le douze septembre.

Les cantons Taillon et Dolbeau, qui avoisinent Dalmas, sont presque aussi avantageux, principalement la partie de ces cantons qui se trouve limitrophes aux deux rivières Péribonka. L'élan qui se produira nécessairement dans Dalmas ne manquera pas de se faire sentir dans la colonisation de ces deux cantons, où plusieurs lots ont déjà été pris, en anticipation des avantages incontestables qu'offrent ces localités. Il est peut-être à propos d'ajouter que l'exploitation des forêts qui se trouvent en arrière de ces cantons est un appoint considérable pour les colons, qui trouveront là un écoulement avantageux pour les produits de leur culture et de l'emploi pour les mois d'hiver. Outre la maison Price, la compagnie qui construit les grandes scieries de Roberval se propose de *faire chantier* dans ces endroits, où elle a des limites à bois, de sorte qu'il y a tout lieu de croire que l'ouvrage ne manquera pas en hiver. Un particulier a aussi pris plusieurs lots dans le but d'organiser un établissement pour transformer le bouleau en fuseaux, ce qui sera encore un avantage pour les colons.

Le seul inconvénient que présente l'établissement de ces beaux cantons, c'est qu'ils sont un peu éloignés du chemin de fer. Cependant le steamboat doit tenir une ligne régulière entre Roberval, le terminus du chemin de fer, et le confluent des rivières Péribonka, distance d'une

trentaine de milles au plus, de sorte que durant la saison de navigation, les moyens de communication prompte et facile ne manqueront pas.

D'ailleurs, il est incontestable que le chemin de fer sera, avant longtemps, prolongé jusqu'aux rivières Péribonka, pour desservir directement la vaste étendue de terres située au nord-ouest et au nord du lac et où la colonisation se portera nécessairement de préférence à tous les autres endroits. C'est là que se trouve la véritable vallée du lac Saint-Jean, cette contrée riche et fertile sur laquelle la voie ferrée doit compter plus que sur tout le reste pour alimenter son trafic. Il y a suffisamment de terrains de première qualité pour former là une trentaine de paroisses, et pour cela, il faut que le prolongement du chemin de fer vienne apporter la vie et l'activité dans cette région si riche et si belle, qui n'attend que cela pour se transformer et devenir une des plus attrayantes parties de la province et même du Canada.

CHAPITRE IX

Le lac Saint-Jean au point de vue de l'agriculture

C'est le titre d'un écrit publié dans le *Canadien* du 18 août 1888 et qui résume parfaitement les avantages et les progrès de cette région. Voici cet écrit :

“ Nous venons de visiter en détails quelques-unes des paroisses du lac St-Jean. Quelle transformation depuis dix ans dans Roberval, St-Prime, St-Félicien ! Là où s'élevaient alors des habitations disséminées; perdues pour ainsi dire dans la forêt, l'on voit aujourd'hui des terres en bon état de culture, des maisons à l'apparence prospère, des moulins, des beurreries, des fromageries, etc., des jolies églises, des écoles— une population qui travaille avec courage et espoir.

“ Le sol est universellement riche et fécond. Le blé, les pois, l'orge, l'avoine y viennent en abondance. Chaque terre a un champ ensemencé de ces grains et de légumes—patates, navets, carottes, concombres, etc. C'est dire que chaque famille a à sa portée, à sa disposition, tout ce dont elle a besoin pour vivre dans l'aisance.

“ Certes, au lac St-Jean comme ailleurs, la loi du travail suit son cours. Rien n'y fructifie sans labeur. Mais l'excellence du climat, la richesse du sol font de cette contrée l'une des plus avantageuses du Bas-Canada, au point de vue de la colonisation et du développement agricole.

Nous n'exagérons rien et nous croyons pouvoir parler, en cette matière, en pleine connaissance de cause. Nous en appelons à tous ceux qui ont des connaissances pratiques en agriculture, pour leur demander si elles ne sont pas des terres de fortune celles qui produisent le blé, les pois, l'orge, l'avoine, le foin, par leur fécondité naturelle. Nous voudrions que les habitants des paroisses dans lesquelles le sol est pauvre, infécond, allassent faire une visite dans St-Prime, St-Félicien, Normandin, etc. Ils y trouveront à s'établir, eux et leurs enfants, sur des lots partiellement défichés, et dont la valeur aura au moins doublé dans quatre ou cinq ans. Des terres qui ont été payées cinq à six cents piastres il y a deux et trois ans ne sont pas à vendre aujourd'hui pour deux mille. La construction du chemin de fer a donné un marché aux

colons jusqu'ici séparés des centres par une distance infranchissable avec leurs produits !

A diverses reprises nous avons entendu des hommes dire : mais le lac St-Jean n'envoie rien à nos marchés, il faut souvent lui venir en aide, etc. Ceux-là, et ils sont en grand nombre, ne se sont pas rendus compte des difficultés de la colonisation dans cette contrée avant qu'elle ne fût reliée au reste du pays par une voie ferrée. Le temps n'est pas éloigné où vous auriez vainement fait le tour du lac St-Jean pour changer dix piastres ! Il n'est pas rare de rencontrer des gens qui vous disent : nous avons été des années sans avoir un écu dans la maison. Les communications manquant, il n'y avait pas de trafic, pas de commerce, les produits étaient sans valeur aucune. Nous prenons dès ce moment rendez-vous avec les sceptiques de naguère. Dans l'intérêt du pays, qu'ils se donnent le mal, ou plutôt, le plaisir de se désabuser. Car un voyage au lac St-Jean est un régal—que l'on nous passe l'expression—pour quiconque est capable d'apprécier les richesses nationales que contient cette contrée dont l'œil ne peut sonder l'étendue. Dieu sait ce qu'il y a de centaines de paroisses à fonder autour du lac, sur les bords des rivières magnifiques qui sont ses tributaires.

Nous n'écrivons certes rien qui n'ait été dit et redit. Mais tout ce qui a été dit n'a pas été cru, et l'heure est propice pour insister sur les avantages qu'offre à la colonisation l'imense vallée dont nous venons d'admirer de nouveau l'importance et les progrès, à dix ans d'intervalle.

Roberval est sans contredit le centre d'activité, la capitale du lac St-Jean. Le chemin de fer y sera rendu dans quelques semaines, et, naturellement, c'est là que d'ici à plusieurs années, les localités avoisinantes viendront faire leurs affaires. Il s'y construit à cette heure de nombreuses maisons ; la propriété, au village, se vend pour ainsi au pied ; un hôtel magnifique est construit ; les moulins sont en opération jour et nuit ; on jette les fondations des grandes scieries qui donneront, cet automne, du travail à des centaines de bras.

D'autres centres s'établiront, par la force des choses, plus avant dans la direction des terres colonisables, à mesure qu'elles seront habitées. Chaque village est déjà un petit centre, où l'on voit une fromagerie, des boutiques de menuisiers, des forges, des magasins. La paroisse de Saint-Félicien donne, paraît-il, au-delà de mille piastres de dîmes au curé ! Les premiers colons se sont fixés sur les bords de la jolie rivière du même nom. Sept rangs se sont établis depuis. Il y a cinq ou six ans à peine, c'était le bois, la solitude. De rares pionniers y luttaient contre l'isolement.

St-Prime n'offre pas le coup d'œil que donne à St-Félicien la rivière qui baigne son clocher. Mais quel beau rangs doubles que ceux auxquels le chemin public sert de frontière. Et comme les maisons sont propres, bien situées ! Quelles terres riches, fertiles, quelle récolte de blé, de pois, de grains et de légumes de tous genres ! A l'apparence des habitations, à la disposition des jardins, l'on se croirait à l'île d'Orléans ou à Beauport, d'où sont partis les essaims qui sont allés faire ruche dans cette région, où le lait et le miel bénis de la colonisation coulent sous les regards de la Providence, qui nous aime beaucoup pour nous avoir donné des héritages d'une pareille splendeur.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
CHAPITRE I.—Aperçu général—position astronomique—étendue—population possible—le royaume du Saguenay.....	3
CHAPITRE II.—Géologie superficielle—hydrographie—sol, sa fertilité.....	4
CHAPITRE III.—Climat—même température qu'à Montréal—observations météorologiques.....	6
CHAPITRE IV.—Progrès des défrichements et de la culture—statistique des produits agricoles et du bétail—leur augmentation.....	11
CHAPITRE V.—Les terres du lac Saint-Jean—leur qualité dans les différents cantons et les avantages qu'elles offrent à la colonisation.	15
CHAPITRE VI.—Administration civile et religieuse—écoles—principaux centres de population—principales industries.....	35
CHAPITRE VII.—Voirie—chemins carrossables—navigations—chemins de fer...	37
CHAPITRE VIII.—Les plus belles terres à coloniser—un inconvénient qui disparaîtra.....	39
CHAPITRE IX.—Le lac Saint-Jean au point de vue de l'agriculture.....	41